



REGARD SUR L'ACTUALITE

Procurez-vous chaque jour la nouvelle section **SPORT** du **SOLEIL**

Réaction de l'opposition au budget

Assurances: un chambardement désastreux

En étendant le champ d'application de la taxe de vente au secteur des services, principalement des assurances, le ministre Yves Duhaime a effectué, sans aucune consultation, un chambardement majeur du régime fiscal du Québec qui pourrait avoir des conséquences économiques désastreuses.

par Michel DAVID

C'est le plus grand reproche que lui a adressé hier M. Daniel Johnson, qui, au nom de l'opposition libérale, répliquait officiellement au discours sur le budget prononcé mardi.

En se lançant dans la taxation des services, qui représentent 60 pour 100 de l'activité économique, le gouvernement "affecte la position concurrentielle du Québec en Amérique du Nord", estime M. Johnson, puisque les entreprises québécoises auront à assumer des coûts dont leurs rivaux seront exemptés. Le député de Vaudreuil-Sou-

langes trouve inacceptable de "démarquer" ainsi le Québec sans tenir le débat public qui devait suivre la publication du livre blanc sur la fiscalité et sans avoir effectué la moindre analyse des conséquences économiques qu'une telle décision pourrait avoir.

Tracasseries

Non seulement le budget de M. Duhaime impose-t-il aux contribuables des hausses de taxes de

\$558 millions en échange d'hypothétiques baisses d'impôts dans un avenir lointain, remarque par ailleurs M. Johnson, mais il multiplie en outre les tracasseries au point de faire de la déclaration d'impôt "le rêve de H et R Block".

Selon lui, "la liste infinie des petites exemptions de ci et de ça" fait en sorte que "la TP-1 abrégée devient la TP-1 allongée" et se transforme en "un vrai cauchemar". La complexité devient telle, estime-t-il, que "ça devient impossible pour le

contribuable de remplir son rapport d'impôts".

Parmi les "fioritures inutiles", M. Johnson range le nouveau crédit de taxes à la consommation dont le niveau -367 en 1986- est si insignifiant qu'il en devient inutile.

Ou encore les allocations familiales du Québec, dont le budget dit qu'elles "continueront d'être versées mais seront dorénavant ajoutées à l'impôt à payer". En d'autres termes, les chèques d'allocations devraient porter la mention "inutile d'encaisser, retourner au ministre des Finances". Pourquoi, alors, ne pas les avoir tout simplement abolies?

Emplois

Malgré "les auto-félicitations" que s'adresse régulièrement le gouvernement péquiste, M. Johnson estime "qu'après quatre ans de mandat, il passera à l'histoire comme le seul gouvernement qui n'a pas créé un seul emploi" et que le budget de M. Duhaime n'y changera rien.

Chiffres en main, il constate qu'il y avait 2,747,000 personnes au travail au Québec en avril 1981, et que ce chiffre était exactement le même au 31 mars 1985. Sauf qu'à cette date, il y avait 110,000 chômeurs de plus et 108,000 familles de plus sur l'aide sociale.

Selon lui, cette situation est due essentiellement au sous-investissement dont souffre le Québec depuis l'arrivée au pouvoir du PQ. Alors que les investissements par habitant avaient augmenté de 179 pour 100 entre 1969 et 1976, la progression n'a été que de 58 pour 100 entre 1977 et 1985, a-t-il soutenu.

Pourquoi cette diminution? Principalement à cause de la trop lourde fiscalité qui pèse sur les entreprises, surtout les charges fixes, répond M. Johnson. Ainsi, les contributions des employeurs au fonds des ser-



Le député Daniel Johnson, le chambardement du dernier budget serait désastreux pour l'économie.

vices de santé, qui étaient de \$200 millions en 1976-77, se sont élevées à \$980 millions l'an dernier. Or à ce chapitre, le budget de M. Duhaime n'a rien changé. Dans de telles conditions, tous ces beaux programmes d'aide à l'entreprise ne servent pas à créer des emplois, mais à payer des impôts au ministre des Finances, conclut Mm Johnson.



Le ministre Yves Duhaime estime que la taxe sur les primes d'assurance n'est pas si dramatique qu'on pourrait le croire.

La taxe sur les primes n'est pas si dramatique, estime Yves Duhaime

(D'après PC) — La taxe imposée mardi sur les primes d'assurances sont loin d'être aussi dramatiques qu'on ne le croit, estime le ministre des Finances Yves Duhaime.

Interrogé jeudi à l'Assemblée nationale par le député libéral de Vaudreuil-Soulanges Daniel Johnson, M. Duhaime a soutenu que la nouvelle taxe serait loin de grever le budget des entreprises.

Il a cité des exemples d'entreprises en analysant les conséquences financières de l'imposition d'une taxe de 9 pour 100 sur leurs primes d'assurance.

Pour une entreprise de grande envergure payant annuellement \$1 million en primes, la hausse se traduit par \$90,000, a signalé le ministre Duhaime. Or, comme les frais d'assurances sont déductibles d'impôt, le coût net de la hausse sera de \$52,650, a signalé le ministre.

Pour une petite entreprise ayant des primes d'assurances de \$10,000, le coût net supplémentaire sera de l'ordre de \$526.

"Cinq cent vingt-six dollars de plus par année pour une PME, on ne s'en va pas chez le syndicat de faillite", a lancé le ministre.

Le député de Vaudreuil-Soulanges, M. Daniel Johnson a soutenu que des firmes québécoises avaient déjà entrepris des démarches pour s'assurer au Nouveau-Brunswick ou en Ontario afin d'échapper à la nouvelle taxe.

Décision odieuse

La Fédération des courtiers d'assurance du Québec s'est élevée à son tour hier contre la décision du gouvernement québécois d'imposer une taxe de 9 pour 100 sur les primes d'assurance.

Tout en qualifiant cette décision d'odieuse, le président de la fédération, M. Paul-Yvon Dumais, s'en est pris plus particulièrement à la rétroactivité de cette taxe.

Selon lui, les courtiers qui ont conclu des ententes lors de l'émission d'un contrat antérieur au 24 avril devront rejoindre tous leurs clients pour collecter une taxe rétroactive sur les primes encore dues après le 24 avril.

Il a annoncé que la fédération fera toutes les représentations possibles pour obtenir que la taxe ne s'applique qu'aux contrats souscrits à compter du 24 avril.

Les propos sur l'avenir de la Société Inter-Port étonnent Michel Rivard

Le président de la Communauté urbaine de Québec, M. Michel Rivard, s'est dit étonné des propos du ministre Yves Duhaime sur l'avenir de la Société Inter-Port dont il veut transférer les responsabilités à la CUQ.

par Georges ANGERS

D'abord la CUQ ne peut récupérer toutes les responsabilités d'Inter-Port qui est notamment propriétaire d'une banque de terrains à pointe La Martinière sur la rive sud, donc en dehors de la juridiction de la communauté urbaine.

Par ailleurs des discussions étaient en cours depuis plusieurs mois entre les ministres responsables, Michel Côté à Ottawa et Rodrigue Biron à Québec, les dirigeants d'Inter-Port et les autorités de la CUQ.

justement sur l'avenir de cet organisme de promotion industrielle. L'existence même d'Inter-Port a été étudiée, a souligné M. Rivard, mais un consensus semblait s'être dégagé pour son maintien; on en était rendu à des discussions en vue d'un meilleur partage des responsabilités, a-t-il ajouté.

Dans ce contexte, la déclaration du ministre des Finances du Québec à l'occasion de son discours du budget mardi a surpris le président de la CUQ. "On aurait préféré que les pouvoirs d'Inter-Port soient redéfinis plutôt que d'arriver à son abolition", a dit M. Rivard.

Il est néanmoins disposé à entreprendre des négociations pour un éventuel transfert des responsabilités

d'Inter-Port à la CUQ mais il veut d'abord être assuré que ce ne soit pas les citoyens de la région qui héritent de la facture.

En 1985, le budget d'Inter-Port est de quelque \$1 million; Ottawa paie 60 pour 100 de la facture et Québec 40.

Le mandat premier d'Inter-Port est de faire la promotion du complexe industriel-portuaire de la région et de susciter l'installation dans la région d'industries à gros ga-

barit. Actuellement, c'est Inter-Port qui fait la promotion du futur parc technologique Québec / Sainte-Foy en attendant que la corporation intermunicipale soit effectivement créée et ses administrateurs nommés.

M. Rivard a conclu que la Société Inter-Port avait un rôle à jouer, s'appuyant notamment sur les 125 dossiers qui ont été ouverts en relation avec le parc technologique Québec / Sainte-Foy.



Le président de la CUQ, Michel Rivard

CLÔTURE
En bas du coûtant!!!
Grillage blanc 6' ou 8'
Provenant de Québec, 34.
Orléans
849-2465

CLUB RICHELIEU-QUÉBEC
M. François Paradis
Monsieur François Paradis, président de la Chambre de Commerce du Québec, est la conférence invitée au Club Richelieu-Québec lors de son prochain déjeuner régulier. Le LUNDI 29 AVRIL PROCHAIN au CHÂTEAU FRONTENAC. Monsieur Paradis traitera du "rôle et défi de la Chambre de Commerce du Canada dans le monde actuel". Le coût du déjeuner est de 10\$. Pour réservations: André Beaudoin: 656-3185

PÉPINIÈRE PAYSAGISTE
Pépinière Bourbeau
INC.
Noël Gauvin propr.
pour votre aménagement paysager qualité, professionnalisme, EXIGEZ LE VRAI PAYSAGISTE
PÉPINIÈRE BOURBEAU,
compétence reconnue depuis plus de 25 ans. Consultation et estimation à domicile gratuit
Service plans et devis **626-2930**

L'ALCOOL
un problème dans ta vie?
le Père Paul Aquin s.j. veut t'aider
(514) 229-3426

sélectronic jusqu'à **75%** rabais
super liquidation
DERNIÈRE CHANCE
VIDEO - T.V. AUDIO

14" COULEUR			
MARQUE	MODÈLE	DESCRIPTION	P. R. M. SPECIAL
PANASONIC	CT-3012	Contrôle à distance	749.95 399.95
HITACHI	CT-1322	Contrôle à distance	608 299

20" COULEUR			
HITACHI	MT-2472	Cinéma-écran contrôle à distance	849\$ 599\$
SANYO	91C85	De luxe, rayon, télécommande	629.95 499
SANYO	PTS-191	Écran plat, multi-écran vidéo (H.P.)	839.95 999
SONY	KV-1970R	Cinéma-écran contrôle à distance	950\$ 799\$
HITACHI	MT-2307	Couleur 30° angle direct	885 499
PANASONIC	PC 2911	Contrôle à distance	885 499

RÉCEPTEURS AM/FM			
MARANTZ	RM-750	Ampli 150 watts LED	795 399
TECHNICS	SA-210	SWP JAMES	399 199.99
TECHNICS	SA-410	SWP JAMES	599 299.99
TECHNICS	SA-210	Digital	399 299

MAGNETO-CASSETTES			
TECHNICS	RSB-12	Dolby	199\$

TABLES TOURNANTES			
SONY	CDP-200	Table Laser	800\$ 399\$
MARANTZ	TT-430	Automatique	399 199
MARANTZ	TT-1068	Tangente	1399 99
TECHNICS	SL-3	Tangente	289\$ 129\$

ENCINTES			
SONY	SS-811	138 W	999 pairs
BOSE	901	100 W	899
MERIDIAN	778	100 W	1 099 799
MARANTZ	1250 3V	12	400\$ pairs 199\$
SONY	SS857	3V 18"	400\$ pairs 199\$

LOGICIELS			
A partir de \$5			

VIDEO BETA			
SONY	SL-2410	Cinéma-écran	829\$ 499\$
SANYO	VCR-6100	Cinéma-écran	799\$ 499\$
SONY	SL-2980	Cinéma-écran	699 399

VIDEO V.H.S.			
HITACHI	VT-35	Télécommande 3 Mhz.	1 099.95\$ 699\$
PANASONIC	PV 1230	Cinéma-écran, contrôle à distance	649 499

MEUBLES DE RANGEMENT EN SPECIAL			
VIDEO PORTATIFS			
SANYO	Système 48 Béta	1 149\$ 549\$	

* Des prix de détail suggérés du manufacturier. N.B. Certains articles sont sujets à vente préalable. Certains modèles sont des démonstrateurs, d'autres des fins de lignes. Tous sont entièrement garantis par les manufacturiers.

AU 600, BELVÉDÈRE — 683-2525

rd'hui un c'est en re appui. à atteindre meilleurs.
mercier en vente de de notre éciaux
mission
UEBEC à tions ATA.
Servo- AM/FM avec ues rallye urs extérieurs
TURISMO
qu'il ne our
ver, et ce. ode, rrière.
ssence. Plymouth 2000 et à Turismo est difficile
Plymouth
Chrysler
ER
R 1985

REGARD SUR L'ACTUALITÉ

Une répétition générale, selon Lévesque

Les partielles, la "priorité numéro un" du PQ

◆ Les quatre élections partielles qui auront lieu le 3 juin dans Bertrand, Trois-Rivières, L'Assomption et Bourget deviendront, au cours des prochaines semaines, "la priorité numéro un" des ministres et députés du gouvernement Lévesque.

par Réjean LACOMBE

C'est le premier ministre René Lévesque qui a donné le coup d'envoi à cette campagne électorale en disant que le mot d'ordre avait donné aux ministres et aux députés "de répondre vite — soulignez lourdement deux fois, dit-il, le mot vite — aux demandes des quatre circonscriptions concernées".

Le Parti québécois entend d'ail-

leurs "mettre le paquet" lors de la campagne électorale qui mènera aux élections partielles du 3 juin. Le chef du gouvernement considère même que ces quatre scrutins sont en quelque sorte "une répétition générale" en vue du rendez-vous électoral de l'automne.

Au cours des prochaines semaines, le PQ rendra publique sa brochure électorale qui établira un parallèle entre les six ans du régime Bourassa (1970 à 1976) et les huit années de pouvoir du PQ. M. Lévesque a déjà donné le ton au discours électoral qu'il utilisera lors de cette campagne électorale. Sa performance devant les étudiants de l'université Laval et devant les membres de la Chambre de commerce de Longueuil est considérée par M. Lévesque lui-même comme étant "une période de rodage".

Les dirigeants du PQ ont fixé, hier, les balises de la tenue de leur congrès à l'investiture. Le chef du gouvernement sera l'orateur invité lors de l'assemblée péquiste de l'Assomption le 5 mai. Le ministre des Affaires sociales, M. Guy Chevrette sera pour sa part dans Bertrand le lendemain.

Bertrand

La ministre responsable de la Condition féminine, Mme Francine Lalonde, n'aura pas la tâche facile. Elle devra affronter deux autres candidatures lors de l'assemblée d'investiture qui aura lieu lundi. Il s'agit de MM. Eric Meunier et Bertrand Saint-Arnaud.

La campagne électorale dans cette circonscription revêt un intérêt particulier tant pour les libéraux et les péquistes qui entendent tout

mettre en oeuvre pour faire mordre la poussière au chef libéral.

Pour sa part, M. Robert Bourassa, annoncera officiellement lundi, lors d'une conférence de presse, sa candidature dans Bertrand.

Lors des élections générales du 13 avril 1981, l'ancien ministre Denis Lazure l'avait emporté facilement sur son adversaire libéral, M. André Bisailon, grâce à une majorité de 7,405 voix.

Dans Bourget

Dans la circonscription de Bourget, la lutte risque aussi d'être intéressante à cause de la présence de M. Réal Lafontaine, permanent syndical à la FTQ. Il sera choisi officiellement candidat le 5 mai.

Les libéraux ont choisi depuis fort longtemps leur candidat. Il s'agit d'un avocat de 43 ans, M. Claude

Trudel. Lors de l'élection générale de 1981, l'ancien ministre Camille Laurin l'avait emporté avec une majorité de 4,254 voix.

L'Assomption

L'ancien fief de M. Jacques Parizeau pourrait également retenir l'attention le 3 juin. En 1981, l'ancien ministre des Finances avait triomphé de son adversaire libéral avec une majorité de 10,455 voix.

Le candidat péquiste, M. Denis Taillon, qui se soumettra à une assemblée à l'investiture le 5 mai, tentera de préserver les acquis péquistes. Il fera la lutte à un homme d'affaires de 45 ans, M. Jean-Guy Gervais.

Trois-Rivières

Dans la circonscription de Trois-Rivières, l'ancien candidat libéral

lors des élections de 1981, M. Paul Philibert, 40 ans, revient sur les rangs. Sa candidature a provoqué une multitude de remous au sein des libéraux trifluviens. Il avait été défait en 1981 par l'ancien député péquiste, Denis Vaugeois, par seulement 1,950 voix.

Les péquistes ont éprouvé certaines difficultés à dénicher un candidat. L'unanimité semble toutefois s'être faite autour de M. Jacques Lessard, assistant directeur du collège Laflèche de Trois-Rivières puisqu'il s'est impliqué considérablement dans l'organisation des fêtes du 350^e anniversaire de la ville de Trois-Rivières.

Les unionistes pourront également mesurer leur force réelle puisque le chef de l'Union nationale, M. Jean-Marc Béliveau, a décidé de se porter candidat dans Trois-Rivières, considérée comme étant le berceau de l'UN.

De façon graduelle

Les cotisations au RRQ pourraient être haussées

◆ MONTREAL (d'après PC) — Le gouvernement du Québec désire toujours bonifier le régime des rentes, mais à plus court terme, il compte en accroître sensiblement les cotisations, de façon à le sortir de l'impasse financière dans lequel il est plongé.

De plus, la législation portant sur les régimes de pension privés sera modifiée de façon importante, donnant suite aux consensus élaborés ces dernières années avec les autres provinces et les employeurs.

Ces intentions ont été dévoilées hier, dans un document intitulé "Agir maintenant pour demain, une politique québécoise de sécurité du revenu à la retraite", par Mme Pauline Marois, ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, et par M. Guy Chevrette, ministre des Affaires sociales.

Le besoin le plus pressant est de remédier au déficit actuariel qui afflige le Régime des rentes du Québec (RRQ) et le Régime des pensions du Canada, qui couvre les citoyens de toutes les provinces, sauf le Québec.

Mme Marois propose d'adopter une formule qui établit un lien automatique entre l'évolution des prestations et des cotisations, de façon à éviter de politiser chacune des augmentations que nécessitent les changements démographiques.

Le gouvernement québécois propose également que, lors d'un divorce, les rentes ou les crédits accumulés soient automatiquement partagés entre les conjoints, à moins que ceux-ci en décident autrement.

Il doit y avoir rattrapage dans le financement du RRQ, mais pour éviter une hausse trop subite, on suggère d'introduire graduellement la formule actuarielle, à compter de 1987, par des augmentations de 0,4 pour 100 au cours des sept premières années. Suivraient des augmentations plus modestes à tous les cinq ans, jusqu'à un taux maximal d'environ 10 pour 100 vers l'an 2025, comparativement à un taux actuel de 3,6 pour 100 des revenus assurables.

Cet effort accru est rendu nécessaire par le vieillissement de la population, particulièrement celui de la génération du "Baby Boom". Il y a actuellement environ sept travailleurs pour chaque personne âgée, il n'y en aura plus que cinq d'ici 20 ans et environ deux d'ici 50 ans.

Les travailleurs d'aujourd'hui doivent donc investir davantage dans leur caisse de retraite s'ils veulent recevoir une rente minimale à leur retraite, et ne pas trop exiger de la générosité de leurs enfants ou des enfants des autres.

Présentement, seulement 25 pour 100 des revenus assurables, qui excluent les premiers \$2,000 et ceux dépassant le salaire industriel moyen de \$20,800, sont remplacés par la rente.

Le gouvernement propose que la première moitié des revenus assurables soit remplacée à 50 pour 100, et que la deuxième le soit à 25 pour 100.

Bien sûr, cette option commanderait des cotisations nettement plus élevées. Ainsi, avec le seul rattrapage, le taux de cotisation atteindrait 6,7 pour 100 en 1985, mais 10,5 pour 100 avec le régime bonifié.



Le premier ministre René Lévesque discute quelques instants avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean-Guy Gervais, peu avant la période de questions, hier à l'Assemblée nationale. M. Lévesque n'a été présent en chambre que durant les premières minutes de la période de questions, ayant dû quitter "à cause de ses obligations de premier ministre", selon Marc-André Bédard. Au bureau de M. Lévesque, on s'est refusé à donner les raisons de son absence.

Harney veut offrir aux Québécois un parti progressiste

◆ (PC) — Le Nouveau Parti démocratique (NPD) sera sur les rangs à la prochaine élection générale au Québec pour donner aux Québécois "la possibilité de voter pour un véritable parti social-démocrate", a affirmé jeudi M. Jean-Paul Harney, qui dirige cette formation politique.

par Norman DELISLE

Lors d'une conférence de presse, M. Harney a rendu publiques les étapes que franchira le NPD-Québec dans les prochaines semaines pour lancer sa campagne électorale.

Ces étapes sont les suivantes: Campagne de recrutement dans les différentes circonscriptions avec un objectif de 100 heures par circonscription électorale;

Assemblée populaire d'information au Centre Durocher de Québec le 15 mai;

Réunion d'un conseil national provisoire à Québec le 1er juin;

Congrès de fondation avec course au leadership en septembre.

"Le Québec a besoin d'un parti progressiste, un parti social-démocrate qui pourrait réellement répondre aux besoins de la population", a affirmé M. Harney.

Programme

Un comité spécial travaille à l'établissement du programme électoral des néo-démocrates.

Ce programme sera débattu lors du congrès du 1er juin, il sera fondé sur les principes néo-démocrates de liberté, de justice sociale et d'égalité.

Au point de vue constitutionnel, le NPD-Québec s'orientera vraisemblablement vers un droit de veto pour le Québec avec plein droit de compensation financière dans le cas des programmes nationaux dont le Québec voudra se retirer.

Clause Québec: Bédard confirme implicitement

◆ Le leader du gouvernement et vice-premier ministre, M. Marc-André Bédard, a implicitement confirmé, hier, que le Québec exigerait la reconnaissance de la "clause Québec" en matière de langue d'enseignement, avant de signer l'acte constitutionnel de 1982.

par Michel DAVID

En l'absence du premier ministre Lévesque, M. Bédard a qualifié de "fuite" une information à cet effet que Le Devoir prétendait tenir de "source sûre", hier, mais il n'a pas dit qu'elle était fautive.

Selon le quotidien montréalais, le remplacement de la "clause Canada" par la "clause Québec" et l'octroi d'un droit de veto ou de compensation financière dans le cas de tout amendement constitutionnel seraient les deux principales demandes qui seront prochainement transmises à M. Brian Mulroney.

Interrogé à l'Assemblée nationale par le chef de l'Opposition, M. Gérard D. Lévesque, M. Bédard a expliqué que les discussions au conseil des ministres n'étant pas encore terminées, il ne pouvait rien confirmer ni infirmer.

Le député libéral de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest, a alors voulu savoir si le premier ministre Lévesque, qui s'était prononcé en faveur de la "clause Canada" au moment du débat sur la loi 101, avait changé d'avis.

"C'est une excellente question et, comme toujours, le premier ministre va répondre très clairement à la question mardi", a répondu sans rire M. Bédard.

Fête du Canada

M. Rivest a ensuite demandé au ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Pierre-Marc Johnson, si le Québec allait participer de façon "effective" à la Fête du Canada, le 1er juillet, comme M. Brian Mulroney en a fait la demande, dans une lettre adressée aux provinces le 1er mars dernier.

Dans la mesure où le Québec n'a toujours pas signé une loi constitutionnelle qui lui a été imposée, M. Johnson a répondu "qu'il n'y a pas là matière à une participation active et enthousiaste du gouvernement du Québec". "J'aurais plutôt tendance à vous dire: l'accord avant, les Fêtes après", a lancé le ministre.

EN BREF

Porte ouverte pour Jérôme Proulx

◆ Les députés péquistes n'ont pas l'intention de fermer la porte à leur ancien confrère, le député indépendant de Saint-Jean, M. Jérôme Proulx. Un député péquiste a indiqué que les "portes étaient toujours ouvertes" pour M. Proulx. Ce dernier avait abandonné l'Assemblée des députés péquistes au plus fort de la crise qui a secoué le gouvernement Lévesque en novembre et décembre. Il siégeait à titre de député indépendant. Après avoir longuement réfléchi sur son avenir, M. Proulx a décidé de regagner le bercail péquiste. Toutefois, il n'a pas encore adressé de demande formelle au conseil des députés du PQ pour retrouver sa place.

Nouveaux candidats libéraux

Même si les prochaines élections générales n'auront lieu qu'à l'automne, les libéraux poursuivent fébrilement leur travail en vue du choix de leurs candidats. Ainsi, le dimanche 28 avril, cinq autres candidats viendront rejoindre la liste déjà fort éloquente de candidats. Dans la circonscription de Champlain, deux candidats se feront la lutte lors du congrès à l'investiture. Il s'agit de MM. Pierre Brouillette, 34 ans, et Pierre Dionne, 41 ans. Dans Frontenac, les libéraux choisiront entre Mme Mona Napki, enseignante, 41 ans, et Roger Lefebvre, un avocat de 41 ans. Dans Lac-Saint-Jean, deux can-

didats se font la lutte: Luc Harvey, un avocat de 29 ans, et Martin Gagnon, 49 ans, courtier en assurances. Dans Rosemont, la lutte se fera entre M. Guy Rivare, un médecin de 48 ans et Michel Sénéchal, 26 ans, administrateur. Finalement dans Ungava les libéraux n'auront que l'embarras du choix. Quatre candidats se font la lutte. Il s'agit de MM. Jacques Bérubé, 41 ans, Jean-Paul Lanctôt, 57 ans, maire de Chibougamau; Marc-Henri Mailloux, homme d'affaires de 35 ans et Jacques Renaud, un pharmacien de 57 ans.

Un unioniste contre Ryan

Le député libéral d'Argenteuil, M. Claude Ryan, aura un adversaire unioniste lors du prochain scrutin général. Il s'agit de M. André Paré, 46 ans, qui est directeur de l'Office municipal d'habitation de Lachute.

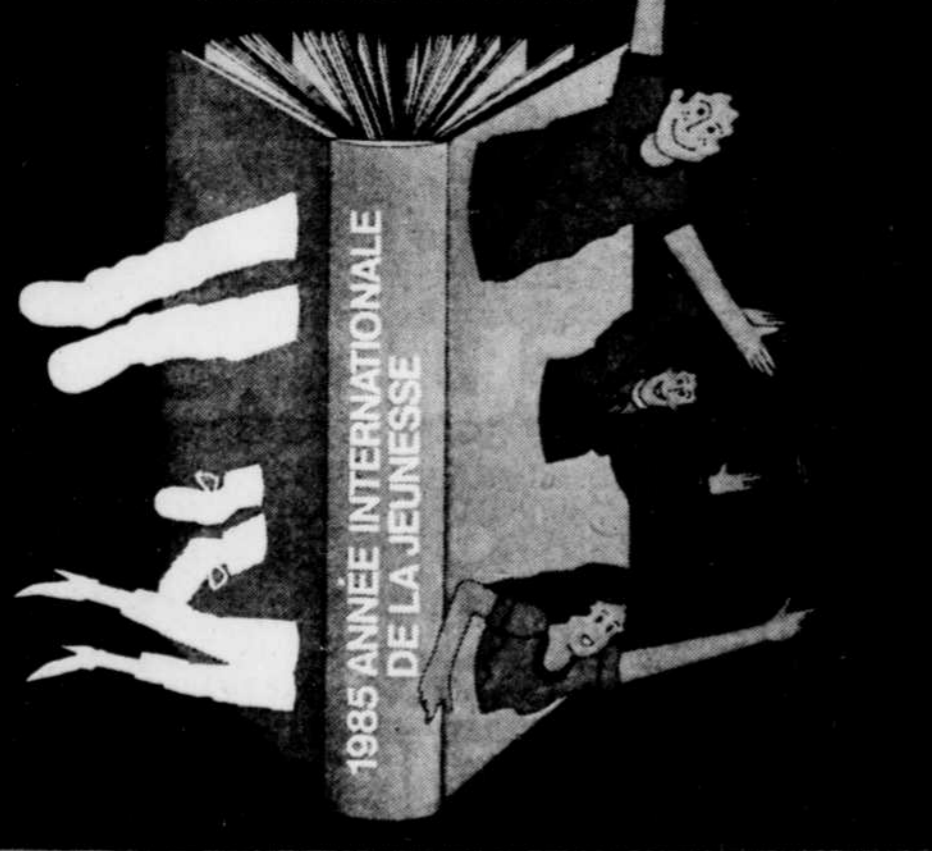
Publicité gouvernementale

(D'après PC) — Le gouvernement québécois dépensera finalement \$16 millions en publicité gouvernementale cette année, soit \$2 millions de moins que pour l'exercice précédent.

C'est ce qu'a précisé cette semaine le ministre des Communications, M. Jean-François Bertrand, lors de l'étude des crédits de son ministère.

Celle-ci fait état pour 1985-1986 de dépenses de l'ordre de \$16 millions. Ces dépenses atteignaient \$18 millions en 1984-1985 et \$13 millions en 1983-1984.

LIRE
C'EST
S'ENRICHIR



XIV^e
Salon international
du livre de Québec

Centre municipal des Congrès de Québec
Place Québec.

- Près de 100.000 titres
- Des prix littéraires
- Nos auteurs et ceux de l'étranger
- Des animations et des lancements
- Des colloques et des conférences
- Concours, lecture et culture
- La télévision et la radio en direct

Mardi: ouverture à 19 h
Tous les jours: de 12 h à 22 h
Dimanche: de 12 h à 18 h

23 au 28 avril 1985

LE MONDE



Gorbatchev à Varsovie

Le numéro un soviétique Mikhail Gorbatchev (à gauche) a été accueilli, hier soir, à l'aéroport Okęcie de Varsovie par son homologue polonais, le général Wojciech Jaruzelski. M. Gorbatchev présidera aujourd'hui dans la capitale polonaise le premier sommet est-européen depuis mai 1980. Durant la réunion d'un jour, les membres du Pacte de Varsovie doivent renouveler leur alliance militaire. Le traité qui lie 7 pays du bloc de l'Est arrive à échéance le 5 juillet, 30 ans après son entrée en vigueur.

Etonnante décision d'un tribunal polonais

◆ VARSOVIE (AFP) — Le tribunal suprême administratif de Pologne a annulé hier la décision du ministre du Travail, qui s'était opposé à la réembauche, pour des raisons politiques, d'un ancien dirigeant national de "Solidarité", M. Andrzej Slowik, 36 ans.

La cour a fait valoir dans ses attendus que la décision du ministre comportait des vices de formes et "n'était donc pas juridiquement valable".

Le tribunal a ainsi autorisé M. Slowik à renouveler ses démarches pour être réembauché dans les transports en commun de Lodz (centre) où il avait travaillé sept ans comme conducteur d'autobus avant d'être li-

mogé après une condamnation à six ans de prison pour avoir organisé une manifestation dans les rues de la ville après la proclamation de l'état de siège le 13 décembre 1981.

Le syndicaliste était sorti de prison à la faveur de l'amnistie du 22 juillet 1984 qui avait entraîné la libération de la quasi-totalité des prisonniers politiques. Il avait été détenu à Barczewo, l'un des plus sévères pénitenciers de Pologne où il s'était signalé par de longues grèves de la faim observées avec des camarades pour réclamer le statut de prisonnier politique.

Dès sa remise en liberté, M. Slowik avait déposé une demande de réintégration. La di-

rection des transports en commun de Lodz lui avait rétorqué qu'il n'y avait pas d'embauche, mais trois jours plus tard, la presse locale annonçait le recrutement prochain de 44 chauffeurs, selon l'avocat de M. Slowik.

La décision du tribunal administratif, fait-on remarquer dans les milieux de l'opposition, crée un précédent et revêt "un certain intérêt" dans la mesure où nombre d'anciens dirigeants syndicaux qui avaient été internés ou emprisonnés n'ont pas été réintégrés dans leurs entreprises d'origine et ont dû se recycler notamment dans le secteur privé.

Premier bombardement en 10 mois à Beyrouth-Ouest

◆ BEYROUTH (d'après AFP) — Beyrouth-Ouest a été bombardée, hier, pour la première fois depuis 10 mois, lorsque des combats ont éclaté le long de l'ancienne ligne de démarcation dans la capitale libanaise, où de nouvelles barricades ont été érigées.

Toutes les milices de Beyrouth ont nié être responsables de ce bombardement, le premier sur Beyrouth-Ouest depuis l'entrée en vigueur d'un plan de pacification en juillet 1984. En soirée, toutefois, l'intensité des combats avait diminué. Selon les hôpitaux, les affrontements ont fait au moins deux tués et huit blessés.

Démission retirée

Les combats sont, par ailleurs, survenus quelques heures après que le premier ministre, M. Rachid Karamé, eut retiré sa démission. M. Karamé en est arrivé à cette décision au terme de deux jours de négociations à Damas entre les dirigeants des trois communautés musulmanes du Liban (chiite, druze

et sunnite) et les responsables syriens.

M. Karamé et l'autre ministre sunnite du cabinet libanais, M. Sélim Hoss, avaient démissionné le 17 avril.

Village conquis

Par ailleurs, dans la région de Saïda, les forces libanaises, une milice chrétienne, ont été délogées du village chrétien de Darb Es Sim, par une attaque de miliciens musulmans. Les FL avaient transformé ce village, abandonné par ses habitants, en place forte qui avait résisté jusqu'ici à des assauts de l'armée libanaise, des miliciens musulmans et de commandos palestiniens.

Ce village, situé à proximité d'un camp palestinien, était devenu moins inexpugnable après le départ, mercredi, de 300 hommes des FL, retournés à Beyrouth.

Murphy reçu

Pendant ce temps, à Beyrouth, le

chef de l'Etat libanais, M. Amine Gemayel, a reçu hier le secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires du Moyen-Orient, M. Richard Murphy. L'entretien s'est déroulé en présence de l'ambassadeur des Etats-Unis, au Liban, M. Reginald Bartholomew. L'émissaire américain effectuait une tournée dans la région qui l'a déjà mené à Damas et Ryad, où il a rencontré successivement le président Hassad et le roi Fahd.

"Remplaçant"

Le président du comité exécutif de l'OLP, M. Yasser Arafat, a affirmé hier que le président Assad et M. Murphy étaient d'accord pour trouver un "remplaçant" à l'OLP dans d'éventuelles négociations de paix au Moyen-Orient.

Lors d'une conférence de presse à Koweït, M. Arafat n'a pas précisé quelle était la solution de remplacement envisagée mais a affirmé que l'OLP ne pouvait pas être ignorée dans la recherche d'un règlement.



"Premières dames" contre la drogue

Mme Mila Mulrone (au centre), femme du premier ministre canadien Brian Mulrone, a participé au cours des deux derniers jours à un sommet des "premières dames" contre la drogue, organisé aux Etats-Unis par Mme Nancy Reagan, l'épouse du président Reagan. Hier, le groupe s'est déplacé de Washington à Atlanta, en Georgie, pour assister à une conférence organisée par l'Institut d'éducation des parents sur la drogue. Sur la photo, Mme Mulrone est entourée à gauche, de Mme Rosa Elena Alvarez de Betancur, de Colombie, et de Mme Teresa Ormachea de Siles, de Bolivie, qui faisaient partie du groupe de dix-sept "premières dames" ayant accepté l'invitation de Mme Reagan.

Reagan se fera discret à Bitburg

◆ WASHINGTON (d'après AFP) — La Maison-Blanche a indiqué, hier, qu'elle ferait tout pour limiter au maximum les cérémonies qui se dérouleront lors de la visite

controvertée du président Ronald Reagan au cimetière allemand de Bitburg au début du mois prochain.

Faut-il d'avoir pu obtenir du chancelier ouest-allemand Helmut Kohl l'annulation de cette visite, l'entourage du président américain espère apaiser la polémique qui fait rage priant M. Reagan de se faire très discret à Bitburg. Ainsi, le président pourrait ne pas déposer de gerbe au cimetière.

Le secrétaire général de la Maison-Blanche, M. Donald Reagan, a indiqué que les détails de la cérémonie prévue le 5 mai étaient encore "en discussions" avec Bonn, laissant entendre qu'il n'y aurait pas de dépôt de gerbe dans ce cimetière qui contient des tombes de soldats SS.

de génocide, M. Kohl a dit que ces milliers de "jeunes gens" ne devaient pas être tenus responsables des crimes des autres.

M. Hans-Jochen Vogel, chef de l'opposition social-démocrate, a servi la réplique au chancelier, en déclarant que les Waffen-SS avaient participé à la création et au fonctionnement de camps de concentration, aux tortures, aux meurtres et aux crimes de guerre. "On ne peut attendre des peuples qui ont souffert de la terreur SS de faire une distinction entre SS et Waffen-SS", a dit M. Vogel à M. Kohl, ajoutant que ses "maladresses" nuisait à la réconciliation entre les victimes de la dictature nazie et le peuple allemand.

Disparition d'un logo "satanique"

◆ CINCINNATI, Ohio (AFP) — Parce que son logo symbolisait le satanisme aux yeux de milliers de personnes, Procter and Gamble, classée parmi les 25 sociétés américaines les plus importantes, a décidé de se séparer de sa marque graphique, vieille de 103 ans.

Les 13 étoiles et la lune, qui signaient les multiples produits de la firme — dont le chiffre de ventes a atteint \$12,94 milliards en 1984 — ne figureront plus sur aucun paquet de poudre à lessive ou pot de café. Cette décision a été prise mercredi, après que Procter and Gamble eut jugé que les rumeurs de satanisme la concernant — qu'elle a qualifiées de "mensonges scandaleux et haineux" — semaient un désordre important.

"Nous n'avons aucune idée de la façon dont ces rumeurs sont nées et ont réapparu", a déclaré le porte-parole de la firme, M. Bill Dobson. L'hypothèse la plus courante, a-t-il ajouté, est que certains ont lié le croissant de lune et les 13 étoiles (qui représentaient à l'origine les 13 colonies américaines) au culte de Satan.

Les premières rumeurs, surgies en juillet 1982, ont été accompagnées de 15.000 appels téléphoniques de consommateurs qui s'inquiétaient de ces échos.

Aussitôt, les dirigeants de Procter and Gamble faisaient appel au leader de la "Majorité morale", le révérend Jerry Falwell, au pasteur évangéliste Billy Graham et à l'archevêque de Chicago pour faire taire ces bruits, qui effectivement cessèrent pendant quelque temps.

La firme alla même jusqu'à poursuivre en justice plusieurs personnes ayant contribué à répandre les rumeurs de satanisme.

Celles-ci disparurent donc en 1982, mais pour revenir, toujours aussi vivaces, fin 1984. Selon M. Dobson, 14.000 personnes ont téléphoné à Procter and Gamble depuis le début de l'année en cours, dont 7.000 pour le seul mois d'avril.



Jack BURCHAM

Burcham n'a vécu que 10 jours avec son coeur mécanique

◆ LOUISVILLE, Kentucky, (AFP) — Jack Burcham, le cinquième homme à avoir reçu un coeur artificiel, est mort mercredi, 6 jours après l'opération, parce que son coeur mécanique, le Jarvik-7, ne pompait pas suffisamment le sang, a affirmé hier un médecin de l'hôpital Humana Audubon.

Selon le Dr Allan Lansing, porte-parole de l'hôpital où M. Burcham était soigné, le Jarvik-7 était comprimé dans la poitrine du patient, ce qui a "empêché le coeur de pomper et a entraîné une congestion soudaine et aiguë des poumons". Jack Burcham, 62 ans, mort mercredi dans la soirée, était le plus âgé des malades ayant reçu un coeur artificiel jusqu'à présent.

Le Dr Lansing a précisé que l'afflux de sang dans les poumons de Burcham avait entraîné un arrêt de la respiration. Il a ajouté qu'un gros caillot de sang avait été trouvé à proximité du coeur artificiel, mais aucun dans l'organe lui-même. Toutes les sutures étaient "propres et intactes", a-t-il dit.

Alerte

Par ailleurs, un quotidien espagnol a affirmé hier que les services secrets du pays avaient été mis en état d'alerte contre des attentats qui pourraient se produire lors de la visite du président Reagan, du 6 au 8 mai. Les policiers espagnols recherchent notamment 3 individus porteurs de passeports belges qui pourraient faire partie des Cellules communistes combattantes, un mouvement terroriste responsable de plusieurs attentats en Belgique.

Différence?

De son côté, devant le Parlement ouest-allemand à Bonn, le chancelier Kohl a affirmé hier qu'il ne fallait pas confondre SS et Waffen-SS, en défendant avec vigueur la visite prévue à Bitburg. Rappelant que les Waffen-SS étaient des troupes de combat qui n'avaient rien à voir avec les SS ni les organisations

Condamnation

Au Parlement britannique, la première ministre Margaret Thatcher a condamné implicitement, hier, la visite au cimetière. Mme Thatcher a déclaré qu'elle partageait "largement" l'opinion exprimée par le député travailliste David Winnick qui avait jugé cette visite "insultante et choquante". Mme Thatcher avait pris soin de déclarer auparavant qu'elle n'était pas "responsable des activités des Etats-Unis".

Cérémonie boudée

Par ailleurs, le 40e anniversaire de la jonction des forces américaines et soviétiques sur l'Elbe, le 25 avril 1945, a donné lieu hier à une cérémonie à Torgau, boudée par les 3 puissances occidentales (Etats-Unis, France et Grande-Bretagne), en raison de la mort du major américain Arthur Nicholson, abattu par un soldat soviétique en RDA en mars.

EN BREF

Américaine relâchée

◆ WASHINGTON (AFP) — Le département d'Etat a indiqué hier que les Soviétiques avaient accepté de relâcher une Américaine qui se trouvait comme observatrice à bord d'un bateau de pêche japonais arraisonné mercredi par un bâtiment soviétique dans le détroit de Bering, au large de l'Alaska. Le porte-parole du département d'Etat, M. Bernard Kalb, a précisé qu'un navire des gardes-côtes américains faisait route vers un point de rendez-vous pour récupérer Mme Becky Kruppenbach, une employée du service des pêches du département du commerce. Le chalutier japonais, le Fukuhō Maru N18, avait été arraisonné mercredi matin par un patrouilleur soviétique, pour des raisons qui n'ont pas été clairement établies.

Séparatiste kurde condamné à mort

ANKARA (AFP) — Un tribunal militaire de Biyarbakir (sud-est de la Turquie) a condamné hier à mort un militant du Parti des travailleurs kurdes (PKK, principale organisation séparatiste de Turquie) a-t-on appris de source judiciaire. 28 membres du groupe de Sanliurfa (province frontalière avec la Syrie) du PKK comparaissent dans ce procès. Ils sont accusés de "tentative d'établissement d'un régime marxiste-léniniste sur une portion du territoire turc" et d'un meurtre perpétré en 1978. Un séparatiste kurde a été condamné à 24 ans de prison, 8 à des peines de 3 à 13 ans de prison et les 18 derniers ont été acquittés.

Explosion à Semipalatinsk

UPPSALA, Suède (AFP) — Une explosion souterraine d'origine nucléaire a été enregistrée hier à 01h04 GMT par l'Institut sismologique de l'université d'Uppsala. Selon les sismologues suédois, l'explosion souterraine a atteint une magnitude de 6.7 sur l'échelle de Richter. Il s'agit de la deuxième explosion d'origine nucléaire enregistrée en 1985 et provenant de la région de Semipalatinsk dans le Kazakhstan oriental (URSS), ont précisé les experts d'Uppsala.

Les procès "historiques" filmés pour mémoire

PARIS (AFP) — Le gouvernement français a décidé d'autoriser les caméras de télévision à entrer dans les prétoires pour filmer les grands procès historiques, mais la projection de ces documents devant le grand public devra attendre vingt ans. Cette décision clôt ainsi un débat ouvert à l'occasion de l'arrestation du criminel de guerre nazi Klaus Barbie, il y a deux ans. A l'époque, 70 pour 100 des Français, selon un sondage, s'étaient déclarés favorables à la retransmission en direct du procès de Barbie qui devrait intervenir vers la fin de cette année. De peur de transformer ces procès en un spectacle télévisé et d'influencer ainsi les jurés populaires, le ministre de la Justice Robert Badinter a limité son projet de loi, adopté mercredi par le Conseil des ministres, à la constitution d'archives audio-visuelles. Ainsi, les "grands procès qui marquent l'histoire de la France" pourront être filmés, mais la diffusion de l'enregistrement sera interdite pendant 20 ans, sauf pour les historiens. Les Français pourront ainsi prendre connaissance de l'intégralité du procès Barbie en 2.005. Actuellement, les télévisions peuvent entrer quelques minutes dans les salles de cour d'assise pour filmer les inculpés, dans la mesure où ceux-ci l'acceptent. Dans le cas contraire, seuls des portraits dessinés peuvent être diffusés.

Quatre morts en Inde

NEW DELHI (AFP) — Quatre personnes ont été tuées mercredi soir au cours de nouveaux affrontements dans l'Etat du Gujerat (ouest de l'Inde), où sévit depuis deux mois une vague de violence intercastes, a indiqué hier l'agence indienne PTI. La police a dû ouvrir le feu mercredi soir sur la foule des manifestants, estimée à 3.000 personnes, faisant deux morts, au moment où ceux-ci attaquaient des résidents de Sardanagar, un faubourg d'Ahmedabad, la capitale du Gujerat, a ajouté PTI, citant le commissariat central de police. Selon l'agence, deux autres personnes ont été tuées mercredi soir au cours de heurts dans la ville de Kadi, située près d'Ahmedabad. Ces violences ont pour origine la politique gouvernementale en faveur des Hindous de caste inférieure (110 millions de personnes au total) en matière d'éducation et d'emplois, et ont déjà fait 59 victimes depuis deux mois.

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
JACQUES-G. FRANCOEUR
Rédacteur en chef et Editeur adjoint
ALAIN GUILBERT

Président et directeur général:
PAUL-A. AUDET
Directeur de l'information
GILBERT ATHOT

Vice-président et trésorier:
CHARLES-A. POULIN
Directeur de l'édition:
JACQUES DUMAIS

Taxer la protection sociale

Véritable coup de théâtre que la taxe de vente de 9 pour 100 appliquée désormais aux primes d'assurances collectives et individuelles souscrites par les Québécois. Une surprise de taille puisque c'est dans champ que le nouveau ministre des Finances, M. Yves Duhaime, vient cueillir \$396 des \$558 millions de revenus supplémentaires. Nullement consultés et appelés du jour au lendemain à se faire collecteurs d'impôts, les milieux de l'assurance crient à l'improvisation, non sans raison. Cependant que les assurés y voient un autre alourdissement du fardeau fiscal.



par **Roger BELLEFEUILLE**

La médecine est d'autant plus amère que l'on ne sait guère s'il s'agit d'un bouillon de dernière heure, préparé à la sauvette, pour combler à tout prix un manque à gagner que le ministre des Finances n'a pas su ou pu aller chercher ailleurs.

S'agit-il d'une extension temporaire du champ d'application de la taxe de vente qui ne durerait finalement que le temps d'une année financière, en attendant des retombées plus permanentes d'une véritable réforme de la fiscalité des particuliers. A cet égard cependant, le cochon de payant est devenu fort sceptique, le maintien de la taxe ascenseur sur l'essence lui en fournissant un exemple encore tout frais.

On pourrait aussi penser que cette taxe sur les assurances est l'amorce d'une nouvelle philosophie fiscale. Un virage qui ferait en sorte de faire porter l'effort davantage sur les biens de consommation et les services. Mais le discours sur le budget n'offre aucune indication claire à cet égard. La confusion régnera tant que le gouvernement ne se décidera pas à mettre en branle la consultation promise sur le livre blanc sur la fiscalité préparé sous l'égide du grand maître Parizeau.



Une telle orientation ne serait pas inéquitable en soi. Dans cette optique, c'est le consommateur, usant d'une relative liberté de choix, qui détermine en quelque sorte sa charge fiscale. Par exemple, ce n'est pas l'ensemble des contribuables, mais seulement les cinéphiles qui font les frais de la taxe d'amusement appliquée au cinéma. Dans cette optique, au demeurant, la surtaxe sur les cigarettes pour éponger la dette olympique ne devrait être partagée que par les utilisateurs du stade "Drapeau", et non seulement par les fumeurs.

Lorsqu'il s'agit cependant d'imposer des biens de consommation ou des services, le dilemme se pose rapidement. Qu'est-ce que l'on doit considérer comme essentiel ou non essentiel au bien-être des individus, à la vie de tous les jours.

Or, taxer le champ des assurances au même niveau qu'un billet de hockey ou de concert constitue une atteinte flagrante au principe de la protection sociale minimale. A cause du caractère régressif d'un tel impôt. C'est-à-dire que le gagne-petit, qui a autant besoin de se protéger contre les conséquences de certains risques inhérents à l'existence — la maladie, le feu, les accidents, le décès pour les survivants d'un cotisant — écope proportionnellement plus que son voisin mieux fortuné. A cause des fins de mois plus serrées, il sera naturellement porté à réduire le coût de cette protection avec des conséquences potentiellement désastreuses.

Le ministre des Finances ne doit pas entretenir la confusion et l'ambiguïté. Il doit afficher clairement ses couleurs, et ne pas laisser le contribuable sous la détestable impression qu'il joue, à son insu, sur tous les tableaux à la fois.

◆ Fini la manipulation par les consommateurs de certains aliments périssables non enveloppés, consommés tels quels, et offerts dans les établissements de vente en vrac au détail.

par Florent PLANTE



LE POINT

La porno à réexaminer



par **Jacques DUMAIS**

Le comité Fraser sur la prostitution et la pornographie au Canada a réalisé une étude exhaustive bien que non concluante sur les tenants et aboutissants de la porno dans notre société. Son rapport qu'il rendait public mardi propose un train de mesures ni-chair ni-poison dans le domaine pénal qui témoignent de l'absence de consensus quant à la pertinence de légiférer afin de contrôler le flux de matériel pornographique provenant le plus souvent des Etats-Unis.

Les audiences du comité fédéral d'étude ont surtout mis en relief la polarisation entre les libéraux de la liberté d'expression totale les conservateurs des valeurs morales à maintenir au profit des enfants et les féministes qui pourfendent l'avisement par la porno de la condition féminine.

Le rapport semble privilégier le point de vue de celles-ci pour justifier ses recommandations qui gravitent autour du principe de l'égalité sexuelle consacré par l'article 15 de la Charte fédérale des droits. "Nous croyons, souligne le document, qu'il faudra intégrer à la structure conceptuelle de notre droit pénal en matière de pornographie une nouvelle théorie interprétant la pornographie comme une agression contre les droits de la personne..."

Cette approche, bien qu'un peu courte, tient du sens commun. Plus en tout cas que celle qui lui fait envisager la criminalisation du volet de la prostitution "que lorsqu'elle produit des effets néfastes sur les voisins et sur le milieu". La prostitution n'est-elle pas souvent une "agression" contre les personnes qui s'y adonnent parce qu'elles n'ont d'autre alternative?

La faiblesse majeure du rapport Fraser réside cependant dans l'absence complète de

données nouvelles, fiables ou irréfutables concernant l'impact négatif de la pornographie sur les plans aussi bien individuel que collectif. Le comité se plaint tellement de ne pouvoir tabler sur des études empiriques et claires à ce sujet qu'on s'étonne qu'il n'ait pas lui-même enquêté pour pallier ce qui lui manquait.

Nul doute que la porno est plus omniprésente aujourd'hui qu'il y a dix ou quinze ans non seulement dans les médias traditionnels mais dans les médias nouveaux comme les magnétoscopes à domicile. Toutefois, le comité ne peut répondre à la question de savoir si cette plus grande disponibilité entraîne une plus large diffusion ou une plus forte concentration de l'utilisation de ce matériel. Il sait peu de choses, en outre, sur la clientèle des productions pornographiques ce qu'elle y cherche et trouve.

"Les études réalisées sur les revues et les cassettes vidéo, ajoute-t-on, ne confirment pas l'image résolument effrayante véhiculée lors des audiences publiques eu égard à la pornographie violente ou infantine. Le comité ne peut non plus établir un lien direct entre la pornographie et le préjudice subi par les individus. Somme toute, il se dit incapable de conclure "que la pornographie est une cause importante de certaines formes de violence criminelle, d'agression sexuelle des enfants ou de désintégration des collectivités et de la société..."

Il va de soi que de telles preuves s'imposent pour cerner le phénomène dans son entier et légiférer intelligemment. Car le comité Fraser n'est pas en terrain très solide en se rabattant sur une charge des droits dont la jurisprudence reste à établir. Avant-hier, la Cour suprême rejetait l'interdiction aux mineurs de l'accès aux arcades. Compte tenu que la charte répugne aussi à discriminer les enfants qui dit, si on raisonne par l'absurde, que le matériel pornographique ne leur sera pas reconnu comme un droit alors que les adultes s'entendent généralement pour réclamer que la porno rayonne hors de leur portée?

BLOC-NOTES

Des lois désuètes



par **Vincent CLICHE**

Toute loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux a un caractère arbitraire. Toutes les raisons invoquées par un ministre, un gouvernement ou par un groupe de personnes pour régler les heures et les jours d'ouverture d'un commerce ont des relents moyenâgeux et font appel à un protectionnisme ou à un corporatisme dépassé.

La Cour suprême du Canada vient de déclarer inconstitutionnelle l'une de ces lois, soit celle du gouvernement fédéral sur le Jour du Seigneur, sous prétexte qu'elle violait la liberté de religion garantie par la charte canadienne des droits.

Voilà un pas dans la bonne direction. Malheureusement ce jugement aura peu d'effet dans la plupart des provinces qui ont leur propre législation sur les heures d'affaires, y compris le dimanche. C'est le cas pour le Québec qui, en plus, ne se sent pas lié par le jugement de la Cour suprême puisqu'il s'est prévalu de la clause dérogatoire de la charte canadienne des droits.

Les provinces ont le droit de légiférer sur les heures d'ouverture, ou plutôt de fermeture, le dimanche, en recourant aux compétences qui leur sont propres, dans la mesure où l'aspect religieux est évité. C'est ainsi que le jugement de la Cour suprême semble donner un grand coup d'épée dans l'eau en ce qui concerne les heures d'affaires, le dimanche.

Mais rien n'est moins sûr. La loi 59, adoptée l'an dernier par le gouvernement du Québec sur les heures d'affaires des établissements commerciaux, fait toujours mention du dimanche, du 25 décembre et du dimanche de Pâques, soit des jours considérés comme des fêtes dans la religion chrétienne. C'est pourquoi, des contestations, en vertu de la charte québécoise, qui elle aussi garantit la liberté religieuse, auraient des chances de réussir.

Toute cette dispute autour des heures d'ouverture des commerces et les fêtes religieuses démontre l'absurdité et la désuétude de telles lois. La séparation de l'Eglise et de l'Etat n'est pas accomplie dans certains cas.

Le gouvernement et certains commerçants se ferment les yeux devant le changement des mentalités. Pour des familles, dont les deux parents travaillent, le samedi et le dimanche sont bien souvent les seules journées où ils peuvent faire leurs emplettes.

Si la loi était tout simplement abolie, les commerçants et leurs employés trouveraient eux-mêmes un modus vivendi acceptable. Les heures d'ouverture ne seraient sans doute pas plus nombreuses, mais mieux réparties et les petits commerçants pourraient également s'y adapter.

Il est surprenant de voir que des hommes d'affaires fassent si peu de cas de la libre concurrence. A vouloir trop se protéger, on finit par s'enterrer.

LE MONDE VU D'ICI

Reagan, la magie et la politique



par **Raymond GIROUX**

Le monde politique américain ne suit plus son président. Ronald Reagan goûte maintenant aux joies du système. La constitution des Etats-Unis lui interdit de demander un renouvellement de son mandat, en 1988, et fait de lui un canard boiteux, incapable de contrôler des élus en mal d'une réélection autorisée par les mêmes règles du jeu.

Défaite sur l'aide aux contre-révolutionnaires du Nicaragua, blocage au sujet du budget: l'étoile californienne pâlit.

Sa popularité personnelle ne fait pourtant aucun dou-

te. Un sondage du Washington Post publié au début de ce mois donne un taux de satisfaction générale de 61 pour 100. Armé d'un tel appui populaire, son pouvoir sur les sénateurs et les députés devrait se révéler total.

Secteur par secteur, par contre, M. Reagan se transforme en un colosse aux pieds d'argile. Aux dix questions des sondages, les gens consultés donnent une appréciation négative à six reprises. Autant sur l'Amérique centrale que sur l'environnement ou sur le déficit gouvernemental, les Américains désapprouvent leur président.

Maints observateurs jugeaient le président capable de dominer le grenouillage washingtonien pendant au moins les deux premières années de son mandat, jusqu'aux élections de l'ensemble des représentants et

du tiers des sénateurs, l'an prochain.

La magie de M. Reagan s'estompe toutefois rapidement. Un énorme blitz auprès des membres du Congrès ne lui a pas évité une humiliante défaite, mercredi soir. Les combattants antisandinistes qui harcèlent l'armée du Nicaragua à partir de bases au Honduras n'auront droit à aucune aide officielle des Etats-Unis.

Gifle supplémentaire: même l'aide dite humanitaire s'est heurtée à un refus net des représentants. Les sombres manoeuvres plus ou moins secrètes de la CIA en faveur des "contras" laissaient de toute façon songeur sur l'utilisation de l'aide en faveur des réfugiés.

M. Reagan risque en outre de couler à cet échec en politique internationale une cuisante défaite intérieure: son budget ne soulève au-

cul enthousiasme chez les élus, et il a tenté un grand coup dans un discours télévisé en direct sur les réseaux américains.

Mécontent des réticences du Congrès, le président a demandé aux électeurs d'indiquer d'appels téléphoniques, de lettres et de télégrammes leurs représentants dans la capitale. Le système ne fonctionne pas à son goût, il l'empêche de couper 17 programmes sociaux et de réduire le déficit de \$50 milliards: la solution est bien simple. Il se transforme en groupe de pression, il invite la population à agir comme un immense "lobby" politique.

En court-circuitant les tribunes politiques normales, M. Reagan veut frapper là où il risque le plus de faire mal: sur le sens "électoral" des députés. Mais cet appel au peuple fondé sur l'urgence de la situation émou-

se le pouvoir présidentiel.

Le visage politique des Etats-Unis deviendra d'ici peu fort difficile à déchiffrer. Sénateurs et députés élus sur des questions surtout locales affronteront de plus en plus un président insensible au sort des plus démunis des Américains. Les conflits, dès lors, s'accroîtront au fil des échéances électorales. Condamné à jouer de l'image et de la voix faute de pouvoir rallier les législateurs à ses vues, M. Reagan encourage le désintéressement flagrant des citoyens de son pays envers tout ce qui ressemble à de la politique.

Peut-être les Américains devraient-ils songer à amender leur constitution qui limite le nombre de mandats présidentiels à deux, et mieux encadrer leur processus politique dans le sens de la continuité et de la cohérence.

VOTRE PAGE

Le Soleil publie avec plaisir les opinions de ses lecteurs et de ses lectrices. Les lettres doivent être signées et accompagnées des nom, adresse complète et numéro de téléphone de leurs auteur(e)s. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et d'abréger les lettres. Priorité sera donnée aux lettres courtes. Adresser à: Votre page, LE SOLEIL, 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6. Téléphone: 647-3388.

ÇA ET LÀ

Formulation imprécise

L'informatique est devenue le processus clé de toutes les grandes administrations publiques. Aussi utile qu'elle soit, elle peut devenir facilement un moyen de brimer le contribuable lorsque la programmation des ordinateurs ne respecte pas, dans la pratique, certains us et coutumes auxquels les citoyens, les petites gens surtout, sont habitués.

La formulation des factures de taxes foncières qu'utilisent MRC (municipalités régionales de comté) et Communautés urbaines en est un exemple frappant.

Tous les contrats notariés ou presque mentionnent les numéros de cadastre des lots appartenant à un propriétaire et leur superficie en arpents carrés et autres mesures anglaises; or, la nouvelle facturation de ces organismes administratifs ne les mentionne plus et donne globalement en métrique, sans spécifier les lots concernés, le montant de la taxe à payer. Cette imprécision pousse à des abus qu'il est difficile à faire rectifier puisque le propriétaire ne sait pas quel est le montant qui s'applique à chacun des lots, quelle superficie par lot est touchée par la taxation et de quelle taxation il s'agit selon la destination du lot.

Dans un but de transparence administrative, notre association demande que la facturation soit révisée en tenant compte des particularités ci-haut mentionnées des contrats notariés et en donnant en métrique et en mesures traditionnelles par lot le montant de la taxe exigé.

Marcel Tremblay
Président
Association des propriétaires de Québec

La propreté et la PME

Combien de fois n'avons-nous pas vu des entreprises qui perdent leur clientèle à cause du laisser-aller général? Est-il donc si difficile de garder des locaux propres et fonctionnels?

C'est une question que tous les propriétaires devraient se poser quand il y a une baisse marquée de l'affluence. Soyez assurés que le client en général juge votre qualité de travail sur la propreté de vos bureaux et de votre atelier.

N'oubliez pas que le prix que vous fixez pour vos services est directement relié à l'aspect d'ensemble de votre entreprise. Une entreprise propre attire les gens, leur donne confiance en vous et justifie un prix raisonnable. (...)

Messieurs de l'entreprise privée, des services gouvernementaux ou municipaux (trous de rue) ayez toujours à l'esprit que l'environnement est une part essentielle de la qualité de la vie.

Richard Gaudreault
Association des PME
du centre du Québec Inc.
Charlesbourg

LA SANTÉ



Evitez d'accoucher l'été!

Saviez-vous qu'il existe une nouvelle méthode d'accouchement à l'hôpital Christ-Roi, durant l'été?

C'est la fameuse méthode "Leboyer" qui consiste à vivre un accouchement naturel mais... sans médecin! C'est l'expérience que j'ai vécue en juillet dernier et je vous assure que ce n'est pas très agréable.

Dans cet hôpital on prône l'accouchement naturel, mais on exagère lorsqu'on laisse une femme accoucher seule, sans médecin. L'infirmière et l'interne étaient dépassés par les événements car en plus de ne pas avoir leur "guide", ils ont dû affronter les problèmes d'une hémorragie.

Lorsque le médecin est arrivé dans la chambre de naissance, j'avais le bébé sur le ventre. Est-ce cela l'accouchement naturel?

J'étais arrivée à 7h30 a.m. pour un déclenchement et j'ai accouché à 17h.

Pour expliquer la situation, le médecin m'a répondu: "Ce n'est pas de ma faute car j'étais seul de garde... C'est l'été et le personnel est en vacances... J'étais juste en haut et je t'ai entendue crier."

Par la suite j'ai formulé une plainte au CRSSS et j'attends

toujours des nouvelles. Pourquoi des situations semblables se produisent-elles? Pourquoi devons-nous nous battre pour recevoir des soins adéquats?

Alors, si votre accouchement est prévu pour cet été, organisez-vous pour qu'un médecin soit présent.

Bonne chance!

Michèle Chouinard
Charlesbourg

Un hôpital enfumé

(Lettre adressée au directeur général de l'hôpital St-François-d'Assise, à Québec)

Pendant que nos gouvernements discutent avec beaucoup de diplomatie et certes d'arguments de plumes acides et de toutes autres formes de pollution, qu'il me soit permis, ici, de vous alerter sur une forme de pollution que vous tolérez à nos dépens dans vos salles d'attente. Je dis bien à nos dépens parce que je fais partie des 60 pour 100 de non-fumeurs.

En effet, dernièrement j'ai dû patienter plus de deux heures dans la salle d'attente de la clinique externe. Bien sûr, il y a une section non-fumeur mais les limites en sont si mal indiquées qu'elles se perdent dans la "fumée des temps". D'autant plus que plusieurs cendriers s'y re-

trouvent de même que de trop nombreux fumeurs.

Bien sûr, il n'y a personne pour faire respecter l'interdiction de fumer. Et je suis certain que dans vos budgets, vous ne trouvez pas le moindre centime pour vous payer des "agents anti-fumée". Il y aurait toujours lieu de faire respecter le règlement par vos gardiens de sécurité lesquels ne devraient pas fumer: après tout, nous sommes dans une "maison de santé".

Car croyez-moi, ce n'est déjà pas drôle d'aller en clinique externe car les périodes d'attente sont très longues et surtout dans une atmosphère lourde et suffocante. On ne peut pas se plaindre de la fumée lorsque l'on va dans un salon-bar mais lorsqu'il est question de santé dans une

devriez avoir plus d'égard pour ceux et celles qui désirent un air respirable.

Sur ce point, il ne devrait y avoir aucune tolérance; d'ailleurs quelques employées à qui j'en ai parlé m'ont encouragé à vous écrire parce qu'elles ne sont pas écoutées sur ce sujet et seraient malvenues d'insister.

Donc, jusqu'à quel point devons-nous attendre pour améliorer une situation intenable pour les gens qui ont droit à l'air pur? Pour quelles raisons y a-t-il des gardiens de sécurité? Ma sécurité réside dans la possibilité de respirer de l'air pur surtout au moment où je me préoccupe le plus de ma santé, c'est-à-dire quand je suis dans vos murs.

Gérard Larochelle
Québec

Dévouement apprécié

Il est fréquent d'entendre des propos négatifs à l'égard des hôpitaux. Ma famille et moi voulons rendre un témoignage de gratitude à tout le personnel du Département 500 de l'Hôtel-Dieu de Lévis.

Le dévouement dont il a fait preuve a contribué à apporter à mon épouse tout le confort moral et physique qui lui était nécessaire pendant les dernières semaines de sa maladie.

Nous avons hautement apprécié leur comportement des plus humains qui nous a aidés à vivre ces moments pénibles.

Je tiens à les remercier publiquement pour tout ce dévouement.

Jacques Gosselin
Lévis

LA PAIX

Restons vigilants

J'estime que Jean-Louis Foley (in LE SOLEIL 85.04.20, page B5: "Quelle sorte de paix?") a raison de s'interroger sur la qualité de la paix. Tout comme parfois on met en question la "qualité de la vie". Car il y a aujourd'hui, comme autrefois, la "pax romana", hier la paix hitlérienne et la pacification des tribus sauvages, la paix soviétique, la "paz americana" et même la paix des tombeaux. Les peuples qui ont connu le vacarme des bombes et des bottes, le "nettoyage" au palm et aux défoliants, reprendront sans doute à leur compte l'adage "Mieux vaut une mauvaise paix qu'une bonne guerre". Si tant est qu'une guerre puisse être bonne...

Bien sûr, si nous faisons confiance aux dépêches, rapports et commentaires en provenance des grandes puissances, de leurs dirigeants, de leurs "avocats", nous serons copieusement "désinformés". Car ces messages sont dictés par les intérêts vitaux et l'honneur national, ils reflètent une idéologie et respirent la mauvaise foi la plus... sincère! Plus on est grand, plus puissants sont les moyens de mentir et d'être cru.

Dans les questions et les "pourquoi?", cher homonyme, il me semble être question, au fond, d'amour et de morale. Par exemple, si on aimait les Afghans, si on les connaissait comme on connaît les Haïtiens et les Nicaraguayens, chez qui travaillent certains des nôtres, qui sont venus habiter parmi nous, dont nous connaissons quelque peu la langue, la culture, la musique et la danse, nous aurions peut-être le goût de faire des manifs pro-afghanes et anti-soviétiques.

N'est-il pas affligeant d'ailleurs de constater qu'on connaît à peine de vue des minorités aussi visibles que les Vietnamiens, les Cambodgiens, les Sikhs de l'Inde, les Baha'is de l'Iran, les Kanaks de Nouvelle-Calédonie, les Namibiens et les Azaniens de l'Afrique australe.

Mais sois tranquille, frère Jean-Louis, je ne suis pas en frais de te suggérer une étude d'histoire et de géographie internationales contemporaines. Et sois vigilant. Je ne propose que l'écoute aimante de la vie et des espoirs des peuples opprimés et des personnes brisées, à nos portes et un peu plus loin. L'écoute aussi de la voix de cette conscience intime qui, inlassablement, pacifiquement, universellement, demande la souveraineté pour tous les peuples de la terre, l'égalité et la dignité pour tous les êtres humains.

Jean-Louis Leclair
Saint-Augustin

LE FEUILLETON

Jeffrey Archer La fille prodigue



résumé

Miss Winifred Tredgold n'a parlé qu'à deux ou trois proches de Florentina. La gouvernante décédée lui lègue sa bible et 4,000 actions du groupe Baron...

(102) Le legs de Miss Tredgold

De sa place, Florentina laissa errer son regard parmi ses collègues et amis de Washington où, maintenant, elle se sentait comme un poisson dans l'eau. Le sénateur Ralph Brooks, un rang devant elle, était encore plus près du Président. Il ne quittait pas le podium des yeux.

Florentina fut nommée à la Commission de la Défense nationale, et à celles de l'Environnement et des Travaux publics. En outre, elle obtint la présidence de la Commission des Petites et Moyennes Entreprises. Et les jours s'écoulaient dans un tourbillon sans fin. Janet et son équipe d'assistants la tenaient au courant de tout, la suivant dans les ascenseurs, les corridors, dans les voitures et les avions, pendant qu'elle

votait au Sénat et même entre deux portes des salles de réunion.

Infatigable, elle arrivait à bout du programme de chaque journée. Ses quatorze assistants se demandaient quelle somme de travail il lui faudrait avant de craquer.

Très vite, Florentina acquit au Sénat la même réputation qu'elle s'était faite à la Chambre des Représentants, en s'exprimant uniquement sur des sujets qu'elle connaissait à fond, dont elle parlait avec passion et sagesse. Elle restait silencieuse sur les questions qu'elle ne connaissait pas. Elle vota contre son parti sur diverses questions de défense et par deux fois, contre la nouvelle politique de l'énergie, provoquée par la dernière guerre au Proche-Orient.

En tant que seule femme sé-

nateur démocrate, on lui demanda souvent de prendre la parole dans différents Etats. Les autres sénateurs apprirent très vite que Florentina Kane n'était pas seulement une femme respectable, mais aussi une personne qu'on ne pouvait mésestimer.

Florentina découvrit avec plaisir qu'elle était souvent invitée au bureau du président du groupe démocrate majoritaire, pour y discuter des questions intérieures du parti, ou de politique générale.

Pendant sa première session au Sénat, elle fit voter un amendement à la loi sur les Petites Entreprises allégeant considérablement les impôts pour les sociétés qui exportaient au minimum 35 pour 100 de leur production. Depuis longtemps, elle estimait que les entreprises qui ne cherchaient pas à vendre leurs produits sur le marché international souffraient de la même folie des grandeurs que les Anglais du milieu du siècle. Elle pensait aussi que si les Américains n'y prenaient pas attention, ils entreraient dans le XXIe siècle avec les mêmes problèmes que les Britanniques avaient été incapables de résoudre dans les années 80.

En trois mois, elle avait répondu à 1,460 lettres, voté soixante-dix-neuf fois, parlé huit fois à la tribune, prononcé quatorze discours à l'extérieur, et omis de déjeuner quarante-trois fois en quatre-vingt-dix jours.

— Pas besoin de régime, disait-elle à Janet, je pèse moins que lorsque j'avais vingt-quatre ans et que j'ouvrais ma première boutique à San Francisco.

Le deuxième décès lui sembla d'autant plus bouleversant que toute la famille avait passé le week-end

précédent à Cape Cod. La femme de chambre avait rapporté au maître d'hôtel que Mme Kate Kane n'était pas descendue à l'heure habituelle, que l'ancienne pendule de son mari avait sonné huit fois.

— Alors, elle est morte! avait dit le maître d'hôtel.

Kate Kane avait soixante-dix-neuf ans quand elle sauta pour la première fois son petit déjeuner, et toute la famille se réunissait pour un enterrement de première classe. Le service funèbre eut lieu à la Trinité, à Copley Square. Il contrastait en tout point avec celui de miss Tredgold. Cette fois, ce fut l'archevêque qui prononça l'homélie, devant une congrégation très nombreuse. Tous les Kane et tous les Cabot étaient présents. Il y avait dans l'assistance deux sénateurs et un député. Tous ceux qui avaient connu de près ou de loin grand-mère Kane, et même ceux qui ne l'avaient jamais vue, remplirent les bancs, derrière Richard et Florentina.

Florentina regarda William et sa femme. Joanna était enceinte de huit mois et Florentina pensa que Kate n'avait pas vécu assez longtemps pour devenir "arrière-grand-mère Kane".

Après l'enterrement, ils passèrent un triste week-end en famille, à la Maison-Rouge, sur Beacon Hill. Jamais Florentina n'oublierait les efforts désespérés de Kate pour rapprocher son mari et son fils. A présent, Richard restait le seul chef du clan Kane et cela ajoutait une responsabilité supplémentaire à toutes celles qu'il avait déjà. Mais le connaissant, Florentina savait qu'il ne s'en plaindrait pas et ne la ferait jamais se sentir coupable de l'aider si peu.

Kane jusqu'au bout des ongles,

Kate laissait un testament raisonnable et prudent. Le gros de ses biens était partagé entre Richard et ses sœurs. Des sommes confortables étaient distribuées à William et à Annabelle. William recevrait deux millions de dollars pour son trentième anniversaire. Quant à Annabelle, elle allait percevoir les intérêts d'une somme analogue, jusqu'à ce qu'elle ait quarante-cinq ans, ou deux enfants légitimes.

Grand-mère Kane avait une fois de plus visé juste.

A Washington, la bataille du renouvellement par tiers avait déjà commencé. Florentina était satisfaite d'avoir six ans devant elle avant d'affronter à nouveau les électeurs. Cela lui donnait le temps d'effectuer du vrai travail, sans cet arrêt tous les deux ans, pour des querelles de partis.

Néanmoins, ses collègues l'invitèrent en si grand nombre à parler dans leur Etat qu'elle eut le sentiment de travailler aussi durement que pour ses propres campagnes. Elle refusa poliment une seule invitation, celle du candidat du Tennessee. Elle se refusait de prendre la parole contre Bob Buchanan, qui se présentait aux élections pour la dernière fois.

Tous les soirs, Louise donnait à Florentina une carte sur laquelle elle avait noté tous les rendez-vous du lendemain: "7h45, petit déjeuner avec un ministre de la Défense étranger, de passage aux Etats-Unis. 9h30, réunion de la Commission de la Défense nationale. 11h30, interview pour le Chicago Tribune. 12h30, déjeuner avec six collègues du Sénat et discussion sur le budget de la Défense. 14 heures, émission radiophonique hebdomadaire. 14h30, photo sur les marches du

Capitol avec une délégation de l'Illinois. 15h15, discussion de la loi sur les PME. 17h30, réception des Associations d'entrepreneurs. 19 heures, cocktail à l'ambassade de France. 20 heures, dîner avec Donald Graham, du Washington Post. 23 heures: appeler Richard au Baron de Denver.

En tant que sénateur, Florentina pouvait se permettre de n'apparaître à Chicago qu'un week-end sur deux. Un vendredi sur deux, elle prenait l'avion pour Providence, où elle retrouvait Richard, qui venait de New York. Ils se rendaient en voiture à Cape Cod, où ils passaient désormais tous leurs week-ends libres. Cette maison était devenue leur point de chute exclusif depuis la mort de Kate, Richard ayant offert la Maison-Rouge à William et à Joanna.

Le samedi matin ils se reposaient, lisaient journaux et magazines, puis Richard jouait du violoncelle pendant que Florentina se plongeait dans les dossiers administratifs qu'elle avait apportés de Washington. Quand le temps le permettait, ils jouaient au golf l'après-midi et terminaient invariablement par une partie de jacquet le soir.

A SUIVRE

La fille prodigue est publié aux éditions Libre Expression

prochain
épisode

A la Maison-Blanche



VILLE DE BEAUPORT

AVIS PUBLIC

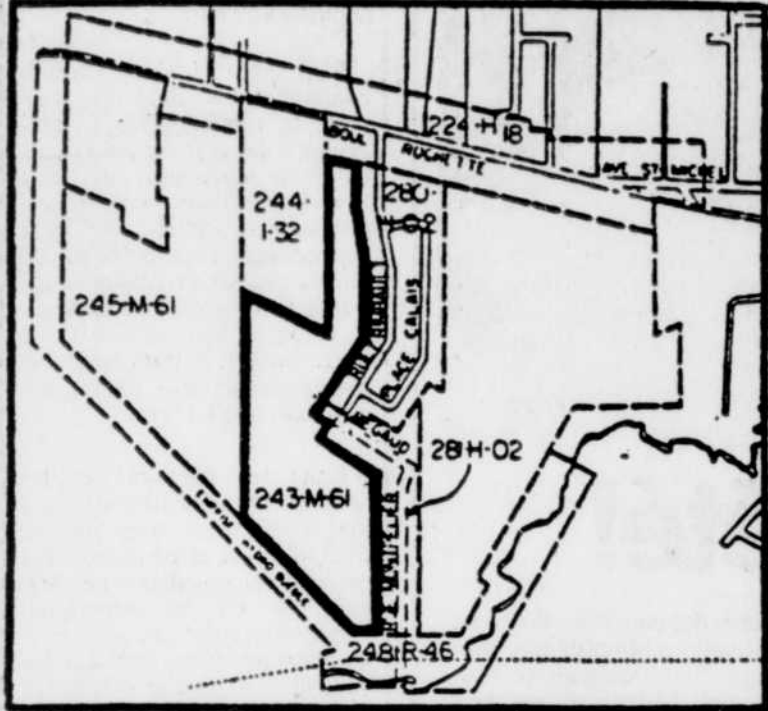
Aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité et aux locataires inscrits à l'annexe à la liste électorale à l'égard d'un immeuble situé dans les zones 244-H-02, 280-H-02, 281-H-02, 248-R-46, 245-M-61 et 244-I-32 contiguës à la zone 243-M-61, illustrées au croquis ci-dessous:

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1°. Que, lors d'une assemblée tenue le 10 avril 1985, le conseil municipal de la Ville de Beauport a adopté le règlement numéro 85-578 amendement du plan de zonage du règlement d'urbanisme numéro 77-080 de manière à créer de la zone 243-M-61, les zones 282-H-02, 283-H-03, 284-H-17 et 285-H-02, dans le but d'autoriser dans les zones 282-H-02 et 285-H-02 les habitations des groupes I et II (habitations unifamiliales isolées et jumelées, bifamiliales et trifamiliales isolées); dans la zone 283-H-03 les habitations des groupes I, II et III (habitations unifamiliales et bifamiliales isolées, jumelées et contiguës et trifamiliales et multifamiliales isolées et jumelées); dans la zone 284-H-17 les habitations des groupes I, II et III les commerces des groupes I et II (d'accommodation, de quartier et de région) et les industries du groupe I (associables au commerce de détail). La zone 243-M-61 est délimitée comme suit et selon le croquis ci-dessous:

ZONE 243-M-61:

- Au nord: par la limite des concessions Saint-Joseph et Saint-Michel par une bande de terrain, de 200 pieds de profondeur, riveraine au boulevard Rochette (parties lots 887 et 888) et par la limite arrière des emplacements riverains à la rue Régard (côté sud);
- A l'est: par la limite arrière des emplacements riverains à la rue Rimbaud (côté ouest) et à la rue Montpellier (côté ouest);
- Au sud: par le corridor de transport de l'Hydro-Québec;
- A l'ouest: par l'axe projeté Saint-David et par la limite commune des lots 888-P et 889-P.



2°. Que les propriétaires et les locataires parmi ceux ci-dessus visés et s'il s'agit de personnes physiques qui sont majeures et citoyens canadiens, à la date du 10 avril 1985, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations peuvent demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 inclus de la Loi sur les cités et villes, que le règlement numéro 85-578 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 inclus de la même loi, moyennant la présentation au greffier dans les cinq (5) jours de la publication du présent avis, d'une requête signée pour chaque zone contiguë à la zone 243-M-61, par au moins douze (12) personnes habiles à voter sur le règlement en question, en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité de ces personnes de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre (24).
Donné à Beauport, ce vingt-sixième jour du mois d'avril mil neuf cent quatre-vingt-cinq.

Le Greffier de la Ville
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

AVIS PUBLIC

Aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité et aux locataires inscrits à l'annexe à la liste électorale à l'égard d'un immeuble situé dans les zones 606-H-03, 607-P-41, 609-H-02, 614-H-02, 615-H-01, 616-P-41, 632-H-02, 633-H-03, 635-H-03, 638-H-02 et 637-H-18 contiguës aux zones 608-H-02, 636-H-17 et 673-C-22, illustrées au croquis ci-dessous:

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1°. Que, lors d'une assemblée tenue le 10 avril 1985, le conseil municipal de la Ville de Beauport a adopté le règlement numéro 85-579 amendement du plan de zonage du règlement d'urbanisme numéro 77-080 de manière à agrandir les zones 608-H-02 et 636-H-17 à même la zone 673-C-22, dans le but d'autoriser sur les lots 273-137-2 et 273-201-2 les habitations des groupes I et II (unifamiliales isolées et jumelées et bifamiliales et trifamiliales isolées) et sur les lots 237-137-1 et 237-201-1 les habitations des groupes I, II et III (unifamiliales et bifamiliales isolées, jumelées et contiguës et trifamiliales et multifamiliales isolées et jumelées) les commerces des groupes I et II (d'accommodation, de quartier et de région) et des industries du groupe I (associables au commerce de détail). Les zones 608-H-02, 636-H-17 et 673-C-22 sont délimitées comme suit et selon le croquis ci-dessous:

ZONE 608-H-02:

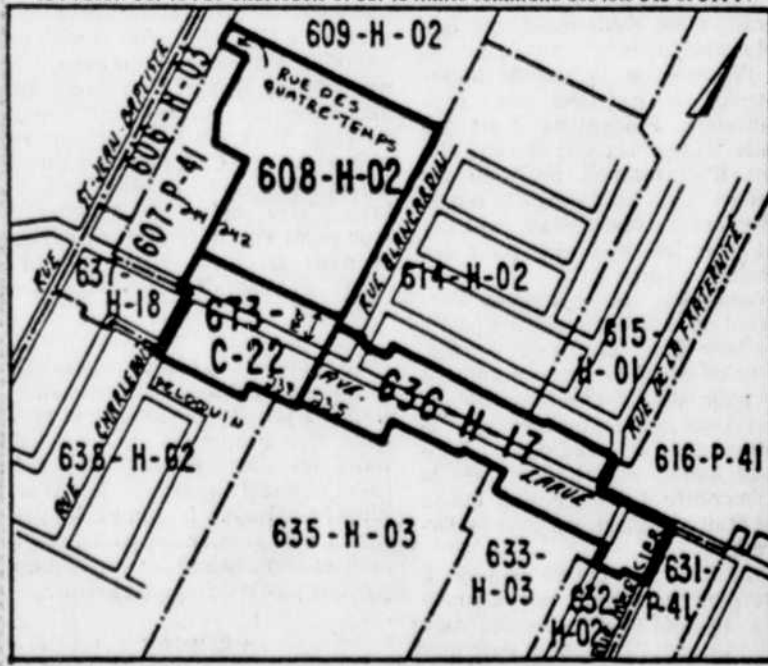
- Au nord: par une ligne traversant d'est en ouest les lots 239 à 249 et localisée à une distance de 1,100 pieds de l'avenue Larue;
- A l'est: par la limite arrière des emplacements riverains à la rue Blancardin (côté ouest);
- Au sud: par une bande de terrain, d'une profondeur de 150 pieds riveraine à l'avenue Larue, par la limite arrière du lot 247-27 (arène Gilles Tremblay) et par la rue des Quatre-Temps;
- A l'ouest: par la limite commune des lots 242-P et 244-P et par la limite est du lot 249-25-2 (Témoins de Jéhovah).

ZONE 636-H-17:

- Au nord: par la limite arrière des emplacements riverains à l'avenue Larue (côté nord) et par l'avenue Larue;
- A l'est: par la rue Mercier;
- Au sud: par la ligne latérale des lots 153-41, 170-36, 171-32, 193-19, 193-8 et 228-1 (côté sud) et par la limite arrière des lots riverains à l'avenue Larue (côté sud);
- A l'ouest: par la limite commune des lots 235-P et 237-P.

ZONE 673-C-22:

- Au nord: par une bande de terrain, de 150 pieds de profondeur, riveraine à l'avenue Larue (côté nord);
- A l'est: par la limite commune des lots 235-P et 237-P;
- Au sud: par la limite arrière des emplacements riverains à la rue Pélouin (côté nord) et par une bande de terrain, de 210 pieds de profondeur, riveraine à l'avenue Larue (lot 237-P);
- A l'ouest: par la rue Charlebois et par la limite commune des lots 242 et 244-P.



2°. Que les propriétaires et les locataires parmi ceux ci-dessus visés et s'il s'agit de personnes physiques qui sont majeures et citoyens canadiens, à la date du 10 avril 1985, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations peuvent demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 inclus de la Loi sur les cités et villes, que le règlement numéro 85-579 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 inclus de la même loi, moyennant la présentation au greffier dans les cinq (5) jours de la publication du présent avis, d'une requête signée pour chaque zone contiguë aux zones 608-H-02, 636-H-17 et 673-C-22, par au moins douze (12) personnes habiles à voter sur le règlement en question, en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la ma-

Le Greffier de la Ville
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

majorité de ces personnes de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre (24).
Donné à Beauport, ce vingt-sixième jour du mois d'avril mil neuf cent quatre-vingt-cinq.

Le Greffier de la Ville
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

AVIS PUBLIC

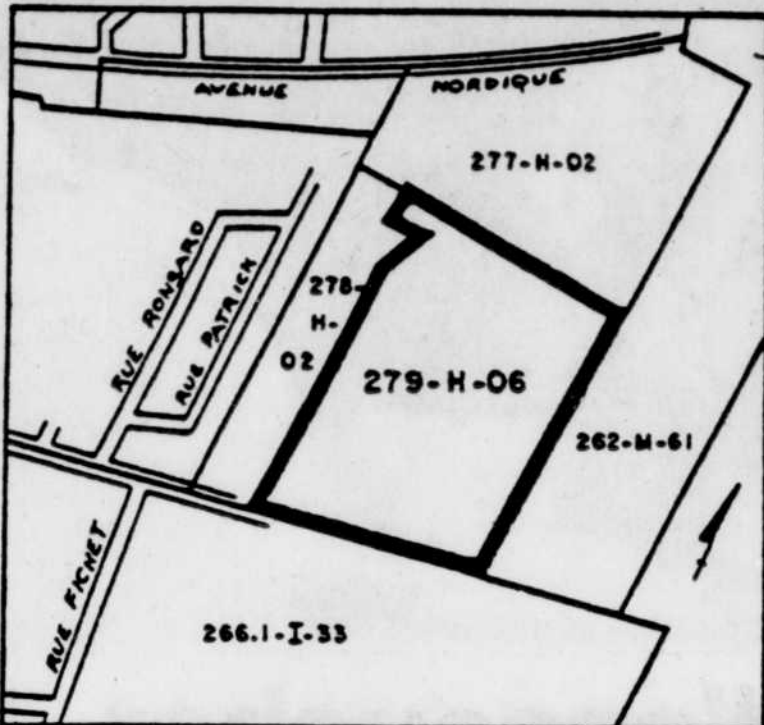
Aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité et aux locataires inscrits à l'annexe à la liste électorale à l'égard d'un immeuble situé dans les zones 277-H-02, 282-M-61, 266.1-I-33 et 278-H-02 contiguës à la zone 279-H-06, illustrées au croquis ci-dessous:

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1°. Que, lors d'une assemblée tenue le 10 avril 1985, le conseil municipal de la Ville de Beauport a adopté le règlement numéro 85-580 amendement du plan de zonage du règlement d'urbanisme numéro 77-080 visant à créer une nouvelle zone 287-H-02 à même une partie de la zone 279-H-06. Les usages autorisés dans la zone 287-H-02 seront les habitations des groupes I et II (unifamiliales isolées et jumelées, bifamiliales isolées et trifamiliales isolées).
La zone 279-H-06 est délimitée comme suit et selon le croquis ci-dessous:

ZONE 279-H-06:

- Au nord: par la rue Borée;
- A l'est: par la ligne séparatrice des lots 490-P et 491-P;
- Au sud: par la rue Arduin (prolongement projeté);
- A l'ouest: par une ligne traversant, du sud vers le nord, le lot 540-P et par la limite ouest du lot 1592-1.



2°. Que les propriétaires et les locataires parmi ceux ci-dessus visés et s'il s'agit de personnes physiques qui sont majeures et citoyens canadiens, à la date du 10 avril 1985, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations peuvent demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 inclus de la Loi sur les cités et villes, que le règlement numéro 85-580 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 inclus de la même loi, moyennant la présentation au greffier dans les cinq (5) jours de la publication du présent avis, d'une requête signée pour chaque zone contiguë à la zone 279-H-06, par au moins douze (12) personnes habiles à voter sur le règlement en question, en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité de ces personnes de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre (24).
Donné à Beauport, ce vingt-sixième jour du mois d'avril mil neuf cent quatre-vingt-cinq.

Le Greffier de la Ville
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

AVIS PUBLIC

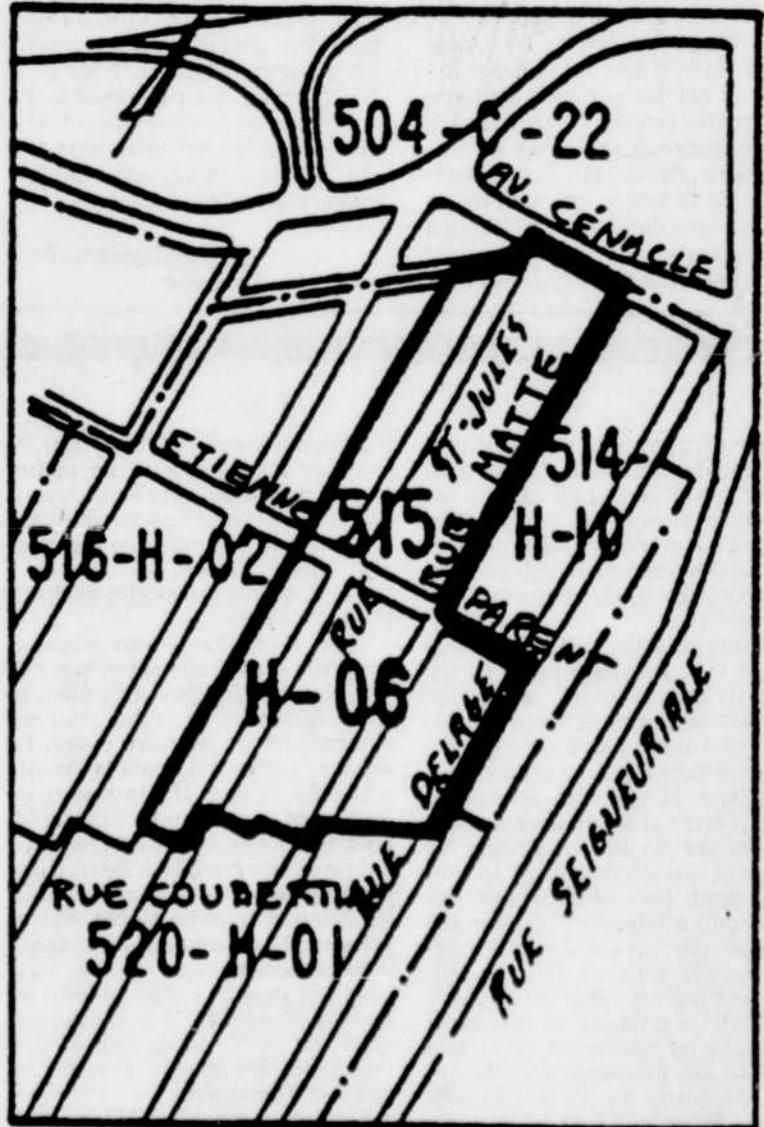
Aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité et aux locataires inscrits à l'annexe à la liste électorale à l'égard d'un immeuble situé dans les zones 504-C-22, 514-H-10, 520-H-01, 516-H-02 et 503-H-17 contiguës à la zone 515-H-06, illustrées au croquis ci-dessous:

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1°. Que, lors d'une assemblée tenue le 10 avril 1985, le conseil municipal de la Ville de Beauport a adopté le règlement numéro 85-581 amendement du plan de zonage du règlement d'urbanisme numéro 77-080 de manière à créer la zone 598-H-03 à même une partie de la zone 515-H-06, dans le but d'autoriser les habitations des groupes I, II et III (unifamiliales et bifamiliales isolées, jumelées et contiguës et trifamiliales et multifamiliales isolées (maximum 4 logements) et jumelées) de part et d'autre de la rue Saint-Jules.
La zone 515-H-06 est délimitée comme suit et selon le croquis ci-dessous:

ZONE 515-H-06:

- Au nord: par l'avenue du Cénacle et la rue Etienne-Parent;
- A l'est: par les rues Matte et Delage;
- Au sud: par la limite arrière des emplacements riverains à la rue Coubertin (côté nord);
- A l'ouest: par la limite arrière des emplacements riverains à la rue Saint-Jules (côté ouest).



2°. Que les propriétaires et les locataires parmi ceux ci-dessus visés et s'il s'agit de personnes physiques qui sont majeures et citoyens canadiens, à la date du 10 avril 1985, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations peuvent demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 inclus de la Loi sur les cités et villes, que le règlement numéro 85-581 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 inclus de la même loi, moyennant la présentation au greffier dans les cinq (5) jours de la publication du présent avis, d'une requête signée pour chaque zone contiguë à la zone 515-H-06, par au moins douze (12) personnes habiles à voter sur le règlement en question, en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité de ces personnes de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre (24).
Donné à Beauport, ce vingt-sixième jour du mois d'avril mil neuf cent quatre-vingt-cinq.

Le Greffier de la Ville
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

AVIS PUBLIC

Aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité et aux locataires inscrits à l'annexe à la liste électorale à l'égard d'un immeuble situé

dans les zones 519-P-41, 520-H-01, 521-H-03, 513-H-18, 544-H-18, 543-H-18, 556-H-04 et 547-H-18 contiguës aux zones 545-H-04 et 546-H-18, illustrées au croquis ci-dessous:

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

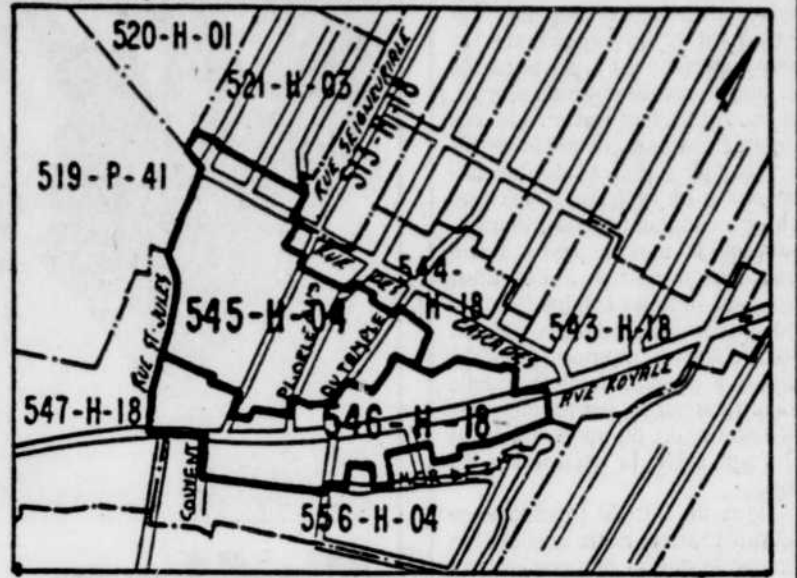
1°. Que, lors d'une assemblée tenue le 10 avril 1985, le conseil municipal de la Ville de Beauport a adopté le règlement numéro 85-582 amendement du plan de zonage du règlement d'urbanisme numéro 77-080 visant à retrancher les lots 539-2, 542-2 et 543-6-P de la zone 545-H-04 de manière à les inclure dans la zone 546-H-18. Les usages autorisés seront les habitations des groupes I, II, III et IV (tous types d'habitations à l'exclusion des maisons mobiles et chalets), les commerces des groupes I et II (d'accommodation, de quartier et de région) et les industries du groupe I (associables au commerce de détail). Ce règlement vise également à corriger la limite commune des zones 545-H-04 et 546-H-18 afin de tenir compte du découpage des unités d'évaluation des propriétés en bordure de la rue du Temple et de l'avenue Royale.
Les zones 545-H-04 et 546-H-18 sont délimitées comme suit et selon le croquis ci-dessous:

ZONE 545-H-04:

- Au nord: par la ligne arrière des lots riverains à l'avenue des Cascades et par la ligne latérale ou arrière des lots 550-P, 542-P, 542-A-2, 539-11, 536-12, 533-P, 526-P, 517-2, 517-8-P, 509-1 et 533-P;
- A l'est: par la rue Delage, par la ligne latérale du lot 550-P, par les rues Seigneuriale, Place Orléans et du Temple, par la ligne séparatrice des lots 509-2 et 508-P et par la ligne arrière des lots 1578, 1577, 518-P et 1523;
- Au sud: par la ligne arrière des lots riverains à l'avenue Royale (côté nord) et par la ligne latérale ou arrière des lots 551-P, 556-P et 562-A-4;
- A l'ouest: par la rue Saint-Jules et par la ligne arrière du lot 565-77.

ZONE 546-H-18:

- Au nord: par la ligne arrière des lots riverains à l'avenue Royale (côté nord) et par la ligne latérale ou arrière des lots 551-P, 556-P et 562-A-4;
- A l'est: par la ligne latérale des lots 492-3 et 478-3 (ligne est);
- Au sud: par la ligne arrière des lots riverains à l'avenue Royale (côté sud), par l'avenue Mgr-Désilez et par l'avenue Royale;
- A l'ouest: par les rues du Couvent et Saint-Jules.



2°. Que les propriétaires et les locataires parmi ceux ci-dessus visés et s'il s'agit de personnes physiques qui sont majeures et citoyens canadiens, à la date du 10 avril 1985, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations peuvent demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 inclus de la Loi sur les cités et villes, que le règlement numéro 85-582 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 inclus de la même loi, moyennant la présentation au greffier dans les cinq (5) jours de la publication du présent avis, d'une requête signée pour chaque zone contiguë aux zones 545-H-04 et 546-H-18, par au moins douze (12) personnes habiles à voter sur le règlement en question, en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité de ces personnes de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre (24).
Donné à Beauport, ce vingt-sixième jour du mois d'avril mil neuf cent quatre-vingt-cinq.

Le Greffier de la Ville
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

AVIS PUBLIC

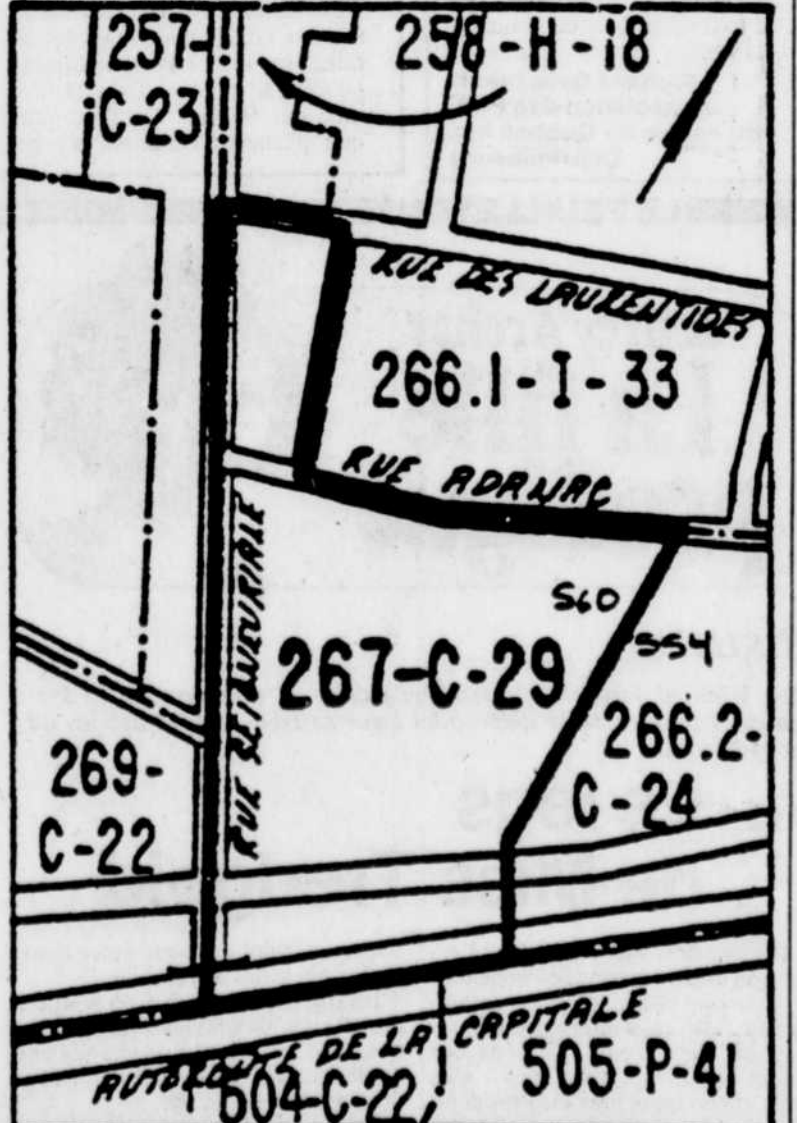
Aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité et aux locataires inscrits à l'annexe à la liste électorale à l'égard d'un immeuble situé dans les zones 257-C-23, 258-H-18, 266.1-I-33, 266.2-C-24, 505-P-41, 504-C-22 et 269-C-22 contiguës à la zone 267-C-29, illustrées au croquis ci-dessous:

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1°. Que, lors d'une assemblée tenue le 10 avril 1985, le conseil municipal de la Ville de Beauport a adopté le règlement numéro 85-583 amendement du plan de zonage du règlement d'urbanisme numéro 77-080 visant à créer les zones 267-C-24 et 286-H-18 à même la zone 267-C-29 et à assujettir la nouvelle zone 267-C-24 à des normes spéciales (chapitre 19 du règlement d'urbanisme 77-080) concernant certains usages prohibés et l'entreposage dans la cour avant. Les usages autorisés pour la zone 286-H-18 seront les habitations des groupes I, II, III et IV (tous types d'habitations à l'exclusion des maisons mobiles et chalets), les commerces des groupes I et II (d'accommodation, de quartier et de région) et les industries du groupe I (associables au commerce de détail). Pour la zone 267-C-24, les usages autorisés seront les commerces des groupes II et III (de quartier, de région et à contraintes moyennes, à l'exclusion des grossistes en produits agricoles, en métaux et produits métalliques et en sciage et matériaux de construction) et les industries du groupe I (associables au commerce de détail). Pour certains usages du groupe commerce III autorisés dans la zone 267-C-24 (détails de véhicules moteurs), l'entreposage dans la cour avant sera permis.
La zone 267-C-29 est délimitée comme suit et selon le croquis ci-dessous:

ZONE 267-C-29:

- Au nord: par les rues des Laurentides et Adanac;
- A l'est: par la ligne séparatrice des lots 560-P et 554-P;
- Au sud: par l'autoroute de la Capitale;
- A l'ouest: par la rue Seigneuriale.



2°. Que les propriétaires et les locataires parmi ceux ci-dessus visés et s'il s'agit de personnes physiques qui sont majeures et citoyens canadiens, à la date du 10 avril 1985, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations peuvent demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 inclus de la Loi sur les cités et villes, que le règlement numéro 85-583 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 inclus de la même loi, moyennant la présentation au greffier dans les cinq (5) jours de la publication du présent avis, d'une requête signée pour chaque zone contiguë à la zone 267-C-29, par au moins douze (12) personnes habiles à voter sur le règlement en question, en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité de ces personnes de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre (24).
Donné à Beauport, ce vingt-sixième jour du mois d'avril mil neuf cent quatre-vingt-cinq.

Le Greffier de la Ville
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

Réforme de l'enseignement public

Les administrateurs anglophones évitent de parler de la loi 3

♦ Au moment où ils se trouvent confrontés aux changements que leur impose la loi 3 sur l'enseignement primaire et secondaire public, les quelque 450 représentants de l'Association des administrateurs scolaires du Québec et de l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec, réunis à Québec, depuis hier, pour leur conférence annuelle, ont choisi de ne pas aborder le sujet.

par Richard HENAUULT

Selon des représentants de l'organisme, ce choix a été fait à la suite de la demande d'injonction que les commissions scolaires anglophones ont déposée contre l'entrée en vigueur de la loi 3. Des commissions francophones dont la Commission des écoles catholiques de Montréal ont également fait une telle demande et une décision du juge devait être rendue le 15 avril mais elle a été reportée à plus tard.

"Cette année, le comité a décidé d'aller voir à l'extérieur du monde de l'éducation, notent les coprésidents de la conférence, Mme Shirley Duncan et M. Robert MacMillan. Nous pourrions ainsi sortir de notre tour d'ivoire et découvrir ce que le reste du monde croit que l'objectif de l'éducation devrait être."

C'est donc le thème "Que devrait être l'objectif de l'éducation" qui a été retenu pour la conférence qui se tiendra demain au Château Frontenac. Ce thème, les organisateurs ont voulu qu'il reflète une approche nouvelle et différente, à une époque de changements rapides.

Pour parvenir aux objectifs fixés à partir du thème, une vaste brochette de conférenciers provenant de secteurs d'activités autres que celui de l'éducation, ont été invités.

On note, entre autres, la présence de M. Claude Ryan qui, lui, devrait traiter

de la loi 3 et qui participera également à une table ronde, de M. J.A.G. Cox, directeur chez Spar Aerospace, de Jack Donahue, directeur de la Fédération des sports du Canada et entraîneur de l'équipe olympique masculine de basketball, du juge J.K. Hugessen de la cour fédérale, de M. John White, vice-président du groupe Noranda, et du réputé architecte Ray Affleck.

Les sujets traités seront tout aussi variés. On en retrouve tels que "La technologie et l'éducation", "L'éducation de l'économie post-industrielle", "Les besoins de l'industrie face à l'éducation", "Le secteur privé", "La so-

ciété urbaine" et "La responsabilité de l'homme politique face à l'éducation".

A la suite des conférences, deux tables rondes sont prévues. Chacune regroupera un parent, un commissaire, un homme politique et un éducateur. "Après avoir écouté les consommateurs d'éducation, c'est le moment d'écouter les responsables de l'éducation", notent les organisateurs.

Pour présenter le thème aux participants, on a fait appel à deux élèves qui ont récemment remporté des concours d'art oratoire. Il s'agit de Ward Branch de la Gaspésie, et de Michael Cormier de Shawinigan.

AFFAIRES SOCIALES

Bénévoles demandés

Organisme à but non lucratif fondé en 1980, le Centre de parrainage civique de Québec Inc. est à la recherche de bénévoles. L'objectif premier de l'organisme est l'amélioration de la qualité de vie et ce, grâce à l'établissement d'une relation privilégiée entre une personne bénévole et une personne qui a besoin d'un support particulier dû à son isolement social.

Entente

Le ministère des Affaires sociales et l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec ont conclu une première entente dans le cadre de la loi sur l'assurance hospitalisation. Cette entente s'applique à tous les pharmaciens qui oeuvrent en centre hospitalier. Elle leur confère un

statut de membre actif ou associé leur permettant de siéger au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement.

Campagnes de financement

Les campagnes de financement de la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, pour l'année 1984-1985, ont rapporté \$2,771,048 dont \$1,170,357 pour Centraide. Les dons divers se sont élevés à \$32,165. Ces chiffres ont été fournis par le président, M. Jacques Paquin, lors de la 75e assemblée générale annuelle de l'organisme. Près de 900 personnes ont suivi le cours de secourisme et 1,500 personnes âgées de 55 ans et plus ont participé à l'une ou l'autre des 3,296 séances de gymnastique dans le cadre du programme joie et santé.

J'ai acheté
une belle collection
de livres anciens.
Une aubaine!
Parce que...

**MOI, JE LIS
LE SOLEIL
TOUS LES MATINS
MÊME LE DIMANCHE**

EATON Ports International des grands jours

En beauté pour les mariages de la belle saison et pour toutes les occasions où l'élégance est de mise! Ce ravissant deux-pièces allie la fluidité du crêpe de Chine de polyester à la douceur d'un ton de pêche. La qualité constante offerte par Ports s'y retrouve relevée de détails nouveaux. Tailles 8 à 16.

1. Blouse à col châle et poignets mousquetaire. **90.00 ch.**

2. Jupe à plis plats. **100.00 ch.**

Eaton, Place Ste-Foy et Galeries de la Capitale

EATON

VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
Travaux dans la ville de Beauharnois
Appel d'offres no: 016-4-02-41-02
Pour 15h00
Le jeudi 16 mai 1985

La Société québécoise d'assainissement des eaux et la ville de Beauharnois requièrent des offres pour effectuer les travaux suivants:

PARTIE A - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT
Ces travaux comprennent sommairement la fourniture et la pose d'environ:
— 3 580 m lin. de conduites dont les diamètres varient de 200 mm à 525 mm;
— 19 regards;
— 2 bornes d'incendie;
Ces travaux comprennent également la fourniture et la pose d'environ:
— d'une chambre et régulateur;
Ces travaux comprennent également:
— environ 1 770 m cu. d'excavation de 1ère classe;
— l'identification de navigation;
— la réfection de rues;
— la traverse de voies ferrées;
incluant tous les accessoires et activités connexes à ces travaux d'assainissement.

PARTIE B - TRAVAUX MUNICIPAUX
Ces travaux comprennent sommairement la fourniture et la pose d'environ:
— 295 m lin. de conduites dont les diamètres varient de 200 mm à 300 mm;
— 3 bornes d'incendie;
Ces travaux comprennent également:
— environ 110 m cu. d'excavation de 1ère classe;
— la traverse de voies ferrées;
— la réfection de rues;
incluant tous les accessoires et activités connexes à ces travaux municipaux.

DOCUMENTS DISPONIBLES
Lieu de vente: Société québécoise d'assainissement des eaux, Service de l'approvisionnement, 1050, boul. Dorchester est, 1er étage, Suite 103, Montréal (Québec) H2L 2L6. Tél.: (514) 284-3196.

Prix: 75.00\$ non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Lieux de consultation: Hôtel de ville de Beauharnois; Association de la Construction de Montréal et de Québec; Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec; Bureaux de la Société à Montréal.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS
Lieu: Hôtel de ville de Beauharnois; a/s Monsieur Maurice Hews, Directeur général, trésorier, 103, rue Saint-Laurent, Beauharnois (Québec) J6N 1V8.

Date et heure: Le jeudi 16 mai 1985 à 15h00.

DÉPÔTS DE SOUMISSION
Montants: 136.000.00\$ PARTIE A - Travaux d'assainissement 15.000.00\$ PARTIE B - Travaux municipaux

Forme: Deux (2) chèques officiels ou visés tirés sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou deux (2) cautionnements de soumission.

RENSEIGNEMENTS
Pour tous renseignements concernant le contenu du document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec Monsieur Ghislain Girard - Tél.: (514) 284-3196.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement à la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admises à soumissionner.

La Société québécoise d'assainissement des eaux et la ville de Beauharnois ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Francine Constantineau, ing. SO - 26-84-85
Directeur, approvisionnement et contrats.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
Travaux dans la ville de Beauharnois
Appel d'offres no: 016-4-01-01
Pour 15h00
Le jeudi 16 mai 1985

La Société québécoise d'assainissement des eaux requiert des offres pour des travaux de mécanique sanitaire. Ces travaux comprennent sommairement:

La fourniture et la installation de:
— huit (8) groupes moto pompes dont les capacités vont de 15 L/s à 88 L/s;
et les travaux de tuyauterie intérieure, de contrôle de télémetrie, de mécanique et d'électricité;

Ainsi que tous les travaux connexes nécessaires à l'exécution complète des travaux aux quatre (4) stations de pompage déjà existantes.

DOCUMENTS DISPONIBLES
Lieu de vente: Société québécoise d'assainissement des eaux, Service de l'approvisionnement, 1050, boul. Dorchester est, 1er étage, Suite 103, Montréal (Québec) H2L 2L6. Tél.: (514) 284-3196.

Prix: 50.00\$ non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Lieux de consultation: Hôtel de ville de Beauharnois; Association de la Construction de Montréal et de Québec; Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec; Bureaux de la Société à Montréal.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS
Lieu: Hôtel de ville de Beauharnois; a/s Monsieur Maurice Hews, Directeur général, trésorier, 103, rue Saint-Laurent, Beauharnois (Québec) J6N 1V8.

Date et heure: Le jeudi 16 mai 1985 à 15h00.

DÉPÔT DE SOUMISSION
Montant: 29.000.00\$

Forme: Chèque officiel ou visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou un cautionnement de soumission.

RENSEIGNEMENTS
Pour tous renseignements concernant le contenu du document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec Monsieur Ghislain Girard - Tél.: (514) 284-3196.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement à la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admises à soumissionner.

La Société québécoise d'assainissement des eaux ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Francine Constantineau, ing. SO - 26-84-85
Directeur, approvisionnement et contrats.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
Travaux dans la paroisse de Saint-Mathieu
Comté de l'Abitibi-Ouest
Appel d'offres no: 528-4-01-41-01
Pour 12h00
Le mercredi 15 mai 1985

La Société québécoise d'assainissement des eaux et la paroisse de Saint-Mathieu requièrent des offres pour effectuer les travaux suivants:

PARTIE A - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT
La construction d'une fosse septique rectangulaire en béton armé d'une capacité de 32,4 mètres cube, la construction d'un filtre à sable d'une superficie totale d'environ 960 mètres carré, d'une tranchée filtrante, la fourniture et l'installation de deux siphons doseurs de 125 mm. Incluant toutes les activités connexes se rattachant à ces travaux d'assainissement.

PARTIE B - TRAVAUX MUNICIPAUX
La construction d'un nouveau réseau d'égout sanitaire comprenant environ 800 mètres linéaires de conduites d'égout sanitaire gravitaires de diamètres variant de 125 mm et 200 mm. Incluant les regards, les branchements ainsi que la réfection de la voirie.

DOCUMENTS DISPONIBLES
Lieu de vente: Société québécoise d'assainissement des eaux, Service de l'approvisionnement, 1050, boul. Dorchester est, 1er étage, Suite 103, Montréal (Québec) H2L 2L6. Tél.: (514) 284-3196.

Prix: 50.00\$ non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Lieux de consultation: Hôtel de ville de Saint-Mathieu; Association de la Construction de Montréal et de Québec; Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec; Association de la Construction de l'Ouest du Québec Inc.; Bureaux de la Société à Montréal.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS
Lieu: Hôtel de ville de Saint-Mathieu; a/s Madame France Neveu, Secrétaire-trésorier, Harricana ouest, Abitibi-ouest (Québec) J0Y 1M0.

Date et heure: Le mercredi 15 mai 1985 à 12h00.

DÉPÔTS DE SOUMISSION
Montants: 7.500.00\$ PARTIE A - Travaux d'assainissement 13.000.00\$ PARTIE B - Travaux municipaux

Forme: Deux (2) chèques officiels ou visés tirés sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou deux (2) cautionnements de soumissions.

RENSEIGNEMENTS
Pour tous renseignements concernant le contenu du document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec Monsieur Ghislain Girard - Tél.: (514) 284-3196.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement à la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admises à soumissionner.

La Société québécoise d'assainissement des eaux et la paroisse de Saint-Mathieu ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Francine Constantineau, ing. SO - 26-84-85
Directeur, approvisionnement et contrats.



Vernissage à Jean-de-Brébeuf

Hier soir, à l'école Jean-de-Brébeuf de Québec, avait lieu le vernissage de travaux exécutés par des employés de la Commission des écoles catholiques de Québec. Pour une 2e année, une quarantaine d'entre eux présentent au public les oeuvres artistiques ou artisanales qu'ils ont réalisées. L'exposition aura lieu ce soir de 19h à 22h et demain de 13h30 à 16h ainsi que de 19h à 21h. L'école Jean-de-Brébeuf est située au 1640, 8e Avenue.

Rattrapage scolaire

Maintien possible de l'aide sociale cet été

◆ Cet été, les jeunes assistés pourraient recevoir des prestations accrues pour leur participation à "rattrapage scolaire" même si les cours font relâche durant la période estivale.

par Michel CORBEIL

C'est l'hypothèse qu'examine sérieusement le ministère de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu à la suite notamment des revendications formulées par deux écoles de "décocheurs" de la région de Québec.

Une des deux institutions, l'école Boudreau, a connu le maintien de l'aide lorsque l'administration locale a décrété un congé de deux mois à l'occasion de Noël. Cette fois, a confirmé une attachée politique de la ministre Pauline Marois, si maintenant il y a cet été, il s'appliquera à l'ensemble des bénéficiaires d'aide sociale qui se réinscriront au programme, en septembre.

"Nous sommes prêts à étudier cette possibilité, a admis Mme Christine Beaugrand. Mais nous ne pouvons donner une réponse immédiatement: il y a des implications financières, a-t-elle laissé entendre en faisant allusion au fait que pas moins de 15,775 jeunes participent aux cours dispensés dans plus d'une centaine d'école à travers tout le Québec.

"Il y a aussi un principe: il s'agit d'une allocation (qui gonfle la prestation de base d'aide sociale du jeune de \$156 à \$308) reliée aux dépenses pour étudier. Eux (les étudiants de Québec) prennent l'exemple de décembre. Mais est-ce qu'on prend le congé estival comme un congé pédagogique? Ça aussi, c'est à l'étude."

Ajuster le tir

En fait, le programme, qui permet aux assistés âgés de moins de 30 ans de terminer leur diplôme du niveau secondaire, semble appelé à subir de nombreuses modifications prochainement. Hier, les porte-parole des deux écoles regroupant quelque 700 jeunes inscrits au programme sont ressortis optimistes d'une rencontre avec deux attachés politiques de Mme Marois.

M. Jean Mailloux, de l'école Boudreau, a résumé les principaux points:

● outre la possibilité de prestations versées cet été, le ministère étudie la possibilité de les augmenter. Les deux écoles réclament un montant de base de \$475;

● les jeunes qui atteignent 30 ans en cours de route pourraient poursuivre leurs études et ils pourraient les compléter en prenant plus que les 52 semaines prévues;

● la ministre de la Condition féminine, Mme Francine Lalonde, et la responsable de l'Office pour les services de garde, Mme Stella Guay, seraient invitées à rencontrer bientôt des délégués des écoles de décocheurs pour discuter des problèmes de garderie.

M. Mailloux attend diverses réponses pour le 24 mai, sinon des moyens de pression seront lancés. Pour Mme Beaugrand, la date avancée est un souhait des étudiants, pas un engagement du ministère. Elle a indiqué que les points sont autant d'hypothèses à l'étude, "notamment la "bonification" des prestations, mais en respectant l'équité sociale et certainement pas en allant jusqu'au montant suggéré". Elle a ajouté qu'une autre mesure est à l'étude: le jeune assisté qui se dénicherait un emploi, cet été, pourra se réinscrire. "A l'heure actuelle, il faut être bénéficiaire d'aide sociale." Et si quelqu'un travaille suffisamment longtemps pour toucher des allocations de chômage, il se disqualifie...

Mme Beaugrand a tenu à préciser que la mesure suscite la satisfaction chez les jeunes. "Le genre de revendications qu'on fait ici (dans les deux écoles de Québec) ne se fait pas ailleurs.

Pourquoi les étudiants des autres institutions ne se manifestent-ils pas?, a-t-on demandé à Mme Line Desjardins, de l'école du Centre d'éducation des adultes, dans Limoilou. "Nous nous sommes rendus dans d'autres écoles et nous constatons que les directions mettent les bâtons dans les roues des étudiants. C'est de l'abus de pouvoir quand un directeur diffuse des messages à tout bout de champ comme c'est le cas à certains endroits. Ce genre d'abus, ça explique qu'il n'y a pas d'assemblée générale ou de conseil étudiant à l'école Marie-Anne, à Montréal, par exemple."

Les maisons de jeunes sont satisfaites

Chevrette promet plus d'argent

◆ Le ministre Guy Chevrette viserait maintenant à consolider les maisons de jeunes déjà existantes. Mais il plaiderait également pour obtenir plus de fonds destinés aux organismes communautaires.

par Michel CORBEIL

C'est le bilan que retire le Regroupement des maisons de jeunes du Québec d'une rencontre récente avec celui qui est titulaire du ministère des Affaires sociales.

Pour le coordonnateur de l'or-

ganisme, M. Denis Papin, le ministre a ouvert les bonnes portes pour améliorer le sort des maisons de jeunes. "Il nous a dit que c'est bien beau en développer des nouvelles, mais il ne veut pas en faire une priorité. Il veut plutôt améliorer les conditions de celles qui sont en place."

Le ministre aurait l'intention de relever le plafond de l'aide maximale pouvant être accordée et il clarifierait enfin les critères d'admissibilité à ce soutien en rendant public une politique du

financement des maisons, en septembre, deux points réclamés depuis longtemps par le regroupement.

Selon le porte-parole de l'organisme réunissant 61 maisons, le ministre serait en désaccord avec la répartition des crédits préconisée par son

propre gouvernement. "L'enveloppe budgétaire pour les organismes communautaires privés, qui englobe les maisons de jeunes et autres organisations de jeunes, ne passe que de \$13 à \$15 millions. Il nous a affirmé qu'il fera des pressions auprès du

comité des priorités et du Conseil du trésor pour faire réviser le dossier." M. Papin espère un débloqué d'ici deux semaines. D'ici là, termine-t-il, un front commun de tous les organismes communautaires pourrait voir le jour à ce propos.

carrières et professions

POUR FAIRE PARAÎTRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE COMPOSEZ 647-3266

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la Rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

RECHERCHEZ-VOUS DES SPECIALISTES? ANNONCEZ DANS CARRIERES et PROFESSIONS

CHEF CUISINIER(ERE) CUISINIER(ERE) Avec expérience Faire parvenir renseignements au: C.P. 9335 Ste-Foy G1V 4B5

MÉDECIN
— Pour travailler dans une clinique bien établie traitant l'obésité (avec une équipe multidisciplinaire).
— Temps partiel.
— Disponible pour voyager à l'extérieur.
— Toutes dépenses payées.
— Rémunération: RAMQ
— Conditions très avantageuses.
Pour tous renseignements, téléphoner à: Mme Marcelle Maillé 683-1523

INGÉNIEUR OU TECHNICIEN(NE) TERRASSEMENT - EGOUT - AQUEDUC
Notre compagnie est actuellement à la recherche d'une personne qualifiée possédant plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'estimation de projets municipaux.
LES FONCTIONS PRINCIPALES:
— Préparation des soumissions
— Achat des matériaux
— Organisation des chantiers
LE SALAIRE:
Le salaire sera déterminé selon les qualifications du candidat.
LIEU DE TRAVAIL: Québec
Toute offre sera traitée de façon confidentielle. Faire parvenir Curriculum Vitae à:
Trottoirs & Chaines Pilote Inc.
400, Desrochers
Ville Vanier, P.Q.
G1M 1C2

mobilia L T E E
GÉRANT(E) D'UN MAGASIN DE MEUBLES À L'EXTÉRIEUR DE QUÉBEC
Exigences:
● Minimum de 3 à 4 années d'expérience dans la vente au détail.
● Bilinguisme serait un atout.
● Aptitudes en dessin et décoration.
● 25 ans et plus.
Rémunération: selon expérience.
Se présenter avec curriculum vitae.
Pour rendez-vous, appelez à
(418) 659-5542
demandez M. Alain Giguère



DEMAIN DERNIER JOUR!
10% à 50% DE RABAIS!

En effet, notre fabuleuse **Vente Trans-Canada Eaton se termine demain!** De multiples aubaines vous y attendent encore, en plus des offres suivantes qui vous sont exceptionnellement accordées pour la dernière journée!
Achats en personne seulement.

25% DE RABAIS!
Tous les vêtements et coordonnés Tan Jay à prix courants Eaton pour femmes. Rayons 445 et 846.

25% DE RABAIS!
Tous les manteaux courts à prix courants Eaton pour femmes. Rayons 244 et 344.

25% DE RABAIS!
Toutes les robes "Algo" à prix courants Eaton pour femmes. Rayon 341.

33% DE RABAIS!
Blouses Tabi à rayures pour femmes. Rayon 745. Prix courants Eaton 17.00 et 19.00.
10⁹⁷ et 12⁹⁷ ch.

20% à 25% DE RABAIS!
Sur tous les bas-culottes "Vanity Fair". Rayon 201.

25% DE RABAIS!
Soutiens-gorge et culottes bikini de marque Eaton à prix courants. Rayon 609.

Spécial 9⁹⁹ ch.
Chapeaux de paille Italien, exclusifs à Eaton. Rayon 202. Prix Eaton

20% DE RABAIS!
Tous les sacs à main de Cabrelli en tissu à prix courants Eaton. Rayon 217.

25% DE RABAIS!
Sélection de colliers dernier cri. Rayon 215. Prix courants Eaton de 4.00 à 55.00

25% DE RABAIS!
Chemises Yves Saint-Laurent pour hommes. Rayées ou unies. Rayon 228. Prix courant Eaton 36.00
27⁰⁰ ch.

20% DE RABAIS!
Chemises Calvin Klein pour hommes. Rayon 330. Prix courants Eaton 35.00 à 55.00
28⁰⁰ à 44⁰⁰ ch.

25% DE RABAIS!
Soutiers Sabatini pour femmes. Rayon 238. Prix courant Eaton 75.00
56²⁵ la paire

20% DE RABAIS!
Tous les jeux de société à prix courants Eaton. Rayon 227.

25% DE RABAIS!
Jeu et cartouches "Speak and Spell" à prix courants Eaton. Rayon 306.

25% DE RABAIS!
Lunettes d'approche de marque Eaton. Rayon 512. Prix courant Eaton 79.99
59⁹⁹ ch.

10% DE RABAIS!
Tous les disques et cassettes préenregistrées à prix courants Eaton. Rayon 560.

40% DE RABAIS!
Chandeliers "Colonial" en boîte de 12. Rayon 208. Prix courant Eaton 17.88
10⁷³ ch.

25% DE RABAIS!
Tous les miroirs et reproductions encadrées à prix courants Eaton. Rayon 276.

Spécial 399⁹⁹
Vidéo Toshiba, format Beta V400. Prix Eaton

20% DE RABAIS!
Tous les livres de recettes, anglais et français, à prix courants Eaton. Rayon 205.

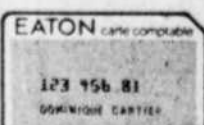
30% DE RABAIS!
Tofflay de Nelsons, paquet de 391 g. Rayon 214. Prix courant Eaton 6.99
4⁹⁹ ch.

40% DE RABAIS!
Thé Ridgways, paquet de 10 sachets. Rayon 379. Prix courant Eaton .85
10 pour 4⁹⁹

Bicyclette "Road King" Eaton à bon prix!
Prix Eaton **99⁹⁹ ch.**
Un achat spécial de taille qui est tout à votre avantage! Vejo à dérailleur Shimano FD-RS, freins à tirage latéral. Cadre de 58 cm noir pour hommes, 48 cm bleu pour femmes et 53 cm noir pour adolescents. Rayon 261.

50% de rabais sur ensembles matelas et sommier Sertapedic!
Ensembles "Deluxe" dotés du nouveau système de support "Posture" de Serta. Une promesse de confort et de beaux rêves! Rayon 271.
Format
Une place
Deux places
Grand
Prix courant Eaton
500.00
600.00
700.00
l'ens.
249.99
299.99
349.99

Robes d'Intérieur à prix spécial pour dames!
Prix Eaton **16⁹⁹ ch.**
Choix de rayures, quadrillés, pois ou imprimés! Elles sont toutes en polyester et coton bien confortable.



Crédit accepté avec la carte Eaton.



Les cartes American Express et VISA sont aussi acceptées pour les achats en personne.

EATON
VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX